

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE DE COCODY

UFR-SEG / CIRES

**Programme de Formation en Gestion
de la Politique Economique (G.P.E)**



**LA GESTION PARTICIPATIVE ET LE DEVELOPPEMENT DES PFNL
COMME MOYEN DE REDUCTION DE LA PAUVRETE FEMININE EN
ZONES RURALES : CAS DU MAGHREB ET DU SAHEL**

Réalisé par WAR Hawa
Auditrice GPE-8

Encadré par Pape Djiby KONE
Conseiller Forestier Principal RNE-FAO

Juillet 2007

D. E. S. S

HAUTES ETUDES EN GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Promotion 2006-20067

A.C.B.F

**THE AFRICAN CAPACITY
INSTITUTE BUILDING FOUNDATION**

**PROGRAMME DE FORMATION EN GESTION DE LA POLITIQUE
ECONOMIQUE**
BOULEVARD LATRILLE PRES LYCEE CLASSIQUE D'ABIDJAN
08 BP 1295 08 TEL 22 48 62 12 FAX 22 48 82 84

W.B.I

WORLD BANK

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	iii
REMERCIEMENT	iv
RESUME	v
SIGLES ET ACRONYMES	viii
INTRODUCTION	1
Contexte et intérêt du sujet	1
Objectifs général et objectifs spécifiques	3
Hypothèses de recherches	3
Méthodologie de travail	3
PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE EMPIRIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE L'EXPLOITATION DES PFNL	4
I/APPROCHE THEORIQUE ET EMPIRIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	4
I-1 Conception et définition de la pauvreté.....	4
I-1.1 La pauvreté et exclusion sociale: une base conceptuelle	4
I-1.2 Conception de la féminisation de la pauvreté : Genre et pauvreté	6
II/ APPROCHE THEORIQUE ET EMIRIQUE DES PFNL ET DE LA CONSERVATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE	8
I-1La durabilité économique des ressources naturelles.....	8
I-2 L'analyse théorique et empirique détaillée de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	10
DEUXIEME PARTIE : LES PFNL ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN AFRIQUE DU NORD AU ET SAHEL	16
A/LES PFNL EN MAURITANIE	16
B - LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARGANIER AU MAROC	18
I-L'IMPORTANCE DE L'ARGANIER AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	18
I.1 Rôle socio- économique de l'arganier:	19
I.2 Rôle écologique:	24
II/ANALYSE DU MILIEU DE L'ARGANERAIE: DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE.....	24
II.1 Avantages de l'Arganier	24
II.2 Contraintes au développement de l'arganeraie	25
III/ LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES DE LA DEGRADATION DE L'ARGANERAIE	29
IV/VALORISATION, PERSPECTIVES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE.....	31
IV.1 La valorisation de l'arganeraie	32
IV.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE	33
IV.3 STRATEGIES D'INTERVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE	34
C- LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU KARITE AU BURKINA FASO	37
I-L'importance du karité au niveau national et international.....	37
I.1 Rôle socio- économique du karité	38
I.2 Rôle écologique du Karité	41
II/ANALYSE DU MILIEU DU KARITE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE.....	42
II.1 AVANTAGES DU KARITE	42
II.2 CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU KARITE	43

II.3 LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES DE LA DEGRADATION DU KARITE	45
III/VALORISATION, PERSPECTIVES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE	46
III.1 LA VALORISATION DE L'ARBRE A KARITE	46
III.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE	47
III.3 STRATEGIES D'INTERVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE	50
CONCLUSION	54
RECOMMANDATIONS	55
BIBLIOGRAPHIE	58

AVANT PROPOS

Le cycle de formation en Gestion de la Politique Economique (GPE) qui est cofinancé par la Banque Mondiale et l'Agence Africaine pour le Renforcement de Capacité (ACFB) vise l'accroissement du capital humain des jeunes cadres africains en matières de gestion de la haute politique économique afin qu'ils aident à résoudre les problèmes économiques conjoncturelles et structurelles en Afrique.

Cette formation comporte une phase finale de stage permettant aux auditeurs d'approfondir davantage leurs connaissances davantage dans un domaine bien précis et de rédiger un mémoire professionnel qui sera soutenu devant un jury.

Notre stage s'est déroulé du 1^{er} Mai au 30 Juin au Bureau Régional de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) pour le Proche Orient, basé au Caire (Egypte). En effet la FAO est une institution des nations unies qui a été créée en 1945 pour réhabiliter l'Agriculture, améliorer la nutrition et lutter contre la faim dans le monde à la suite de la deuxième guerre mondiale. Mais de nos jours la FAO a dépassé de loin cet objectif initial et œuvre pour le développement rural durable, elle favorise la protection et la valorisation des couvertures forestières dans son volet de protection de l'environnement en rapport avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD).

Comme la question de la valorisation des PFNL est un élément de la politique économique, donc les préoccupations d'un gestionnaire de la politique économiques et ceux de la FAO se convergent, et elles s'expriment en termes de « **gestion et développement des produits forestiers non ligneux comme moyen de réduction de la pauvreté des femmes en zones rurales** »

C'est dans ce contexte que ce thème a été traité en vue d'analyser dans quelle mesure la gestion et le développement des produits forestiers non ligneux pourrait contribuer à améliorer les conditions de vie des femmes rurales et aider ainsi à la réalisation des OMD.

Les termes de références que nous avons exécutées dans le cadre de notre stage correspondent à nos aspirations et à la vision de la FAO, dont le plan stratégique pour les forêts vise entre autre la valorisation et la protection des forêts sur des bases durables et en ménageant les intérêts des générations futures.

REMERCIEMENT

Nous tenons à remercier toutes les personnes morales et physiques impliquées dans notre formation et dans l'élaboration de ce mémoire professionnel.

Nous citons les principaux donateurs en l'occurrence l'institut de la Banque Mondiale et l'Agence Africaine pour le renforcement des Capacités (ACBF) pour leur appui financier qui ne nous a pas fait défaut à aucun moment de notre formation.

Nous tenons également de remercier l'administration du GPE-Abidjan et son directeur Mr Paul Assaba SEKA pour la qualité et la rigueur avec laquelle il dirige le Programme

Nos remerciements vont également à l'endroit du directeur du Centre Ivoiriens de Recherches Economiques et Sociales (CIRES), Professeur Mama OUATTARA et à l'ensemble des intervenants au GPE, les professeurs universitaires comme les professeurs professionnels pour les précieux enseignements et pour la connaissance immense dont ils ont dispensés durant les cours et séminaires.

Toute notre gratitude va ensuite à l'endroit de Mme Souad LESINA de la FAO qui nous a permis de faire notre stage au bureau régional de la FAO du RNE au Caire.

Tous nos sincères remerciements vont à l'endroit de Monsieur Pape Djiby Koné Fonctionnaire forestier principal, pour son encadrement, son soutien moral et ses conseils avisés dans la rédaction du mémoire.

Je remercie également tout le personnel de la FAO de l'accueil chaleureux et du climat social qu'ils m'ont réservé durant mon stage.

Je n'oublie pas non plus tous mes camarades du GPE pour leur sympathie, la solidarité et l'esprit d'équipe tout au long de notre formation.

RESUME

Au cours des dix dernières années, le nombre de femmes vivant dans la pauvreté a augmenté plus rapidement que celui des hommes, en particulier dans les pays en développement. La pauvreté continue de perpétuer en zone rurale sahélienne et magrébine, et les femmes y demeurent les couches les plus vulnérables. La pauvreté des femmes y est directement liée au manque de perspectives et d'autonomie économiques, au fait qu'elles n'ont accès ni aux ressources économiques, aux crédits, aux propriétés foncières, et ni à l'éducation et aux services d'appui, et au fait qu'elles participent très peu aux prises de décisions.

Un développement durable et une croissance économique à la fois soutenue et durable ne seront possibles que si l'on améliore la situation économique, sociale, politique, juridique et culturelle des femmes. Le développement durable doit s'appuyer sur un développement social équitable qui donne aux pauvres, et plus particulièrement aux femmes pauvres, les moyens d'exploiter rationnellement les ressources naturelles. C'est dans cette optique qu'œuvre les organismes internationaux afin de réaliser les OMD

L'exploitation, la transformation et le commerce de certains produits qui existent à l'état naturel, ont souvent permis de suppléer aux déficits alimentaires et de fournir des apports financiers, en particulier dans la période de soudure. L'arganier au Maroc et le karité au Sahel sont des exemples d'espèces végétales naturelles. L'arganier au Maroc et le karité au Sahel sont des exemples d'espèces végétales naturelles d'une grande importance pour les populations rurales, particulièrement les femmes qui méritent d'être mis en relief. Une meilleure gestion et un développement de la filière économique de l'arganier marocain et du Karité burkinabé pourraient contribuer à la réalisation des OMD.

Le sahel et le Maghreb dispose d'un important potentiel de produits forestiers non ligneux qui mérite d'être valoriser. La gestion participative et le développement de la filière économique du karité et de l'Arganier permettrait de réduire l'extrême pauvreté et la faim tout en promouvant la protection de l'environnement. Ceci pourrait améliorer les conditions de vie des femmes en milieu rurales. L'Arganier et le Karité jouent un important rôle aussi bien sur le plan socioéconomique qu'écologique au Maroc et au Burkina. Ces deux produits fertilisent le sol et les protègent contre l'érosion, et ils font objet d'un commerce international qui devient de plus en plus important.

L'arganier et le karité recèle plusieurs avantages, ils protègent l'environnement et constitue une source de revenus supplémentaires pour les femmes rurales. Les branches d'activité de l'arganier et du Karité sont devenues une opportunité de développement particulièrement en faveur des femmes. Le commerce de Karité

et d'Arganier constitue de nos jours un vrai paradigme économique, du fait de la croissante demande par le marché extérieur. Ces deux produits sont actuellement très sollicités par les industries agroalimentaires et cosmétiques européennes.

A l'heure actuelle plusieurs organismes de développement appuient la valorisation du karité au Burkina Faso et de l'Arganier au Maroc. Ces différents projets s'inscrivent dans la continuité des programmes de développement qui ont centré leurs stratégies sur plusieurs approches (bien-être, pauvreté, efficacité) concernant l'intégration des femmes dans le développement. Ces politiques, inscrites dans la continuité des concepts du développement durable, ont pour fondements la croissance économique : « l'expérience mondiale montre clairement que le fait de donner un plus grand rôle aux femmes contribue à la croissance économique » (Banque Mondiale, 1994). Ainsi l'augmentation de la production locale de Karité et de l'Arganier devrait générer un développement de genre et économique et préserver par conséquent la ressource naturelle.

Autrement dit en favorisant la commercialisation du beurre de karité et de l'Arganier vers le marché international, les femmes pauvres pourront accroître leurs revenus (rôle productif) et ce, en s'insérant dans des groupements féminins (rôle communautaire). Elles pourront ainsi assurer le bien-être de leurs enfants et de leur famille (rôle reproductif). Enfin l'importance économique de ces ressources naturelles se répercutera alors sur la préservation de l'environnement. L'arganier et le Karité offre ainsi une réelle opportunité de développement aux femmes rurales à travers le financement et l'encadrement des coopératives associatives féminines par l'Etat, les ONG nationales et internationales.

Malgré ses efforts de développement consentis par les femmes et les partenaires de développement, le diagnostic du secteur relève plusieurs contraintes. En effet, il existe un risque réel de voir les femmes rater cette opportunité à cause de leur pauvreté, leurs ignorances, l'analphabétisation, et le manque de financement et de moyens de production adaptés à la démarche de qualité exigée par le marché international. Il y'a aussi l'intérêt grandissant qu'accorde les hommes propriétaires terriens à l'Arganier et au Karité actuellement qui priment leur droit de propriété et freinent les femmes dans les zones d'exploitations.

Le manque d'accès au marché international de karité et d'Arganier, l'éloignement et les contraintes de transport et la faiblesse des prix auxquels les femmes vendent leur produit aux collecteurs primaires réduisent les retombées que ces ressources naturelles devraient procurer aux femmes rurales. En plus de ces facteurs qui freinent le développement de la filière économiques de ces deux produits, il y'a entre autres les problèmes de surexploitation et du changement des conditions climatiques qui entraînent une réduction massive des couvertures

végétales et un risque de compromettre les générations futures, empêchant ainsi le développement durable.

Ces perturbations qui affectent les ressources biologiques et les potentialités des terres, se traduisent par la détérioration du niveau de vie des femmes, l'abandon des terres et l'exode rural ou l'émigration. Même les progrès rendus actuellement possibles par les nouvelles techniques et les nouvelles politiques en matière d'environnement sont réduits à néant par l'accélération de l'accroissement démographique et le développement agricole. Cette situation nécessite la mise en place de programmes spécifiques pour répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes, et pour valoriser leurs compétences et les habiliter à contribuer pleinement au développement économique, social et culturel de la communauté.

Pour que les contraintes relevées au niveau des filières de l'arganeraie et du Karité soit levées il est nécessaire que les femmes participent à la vie économique et à la lutte contre la pauvreté par leurs activités domestiques, communautaires et professionnelles rémunérées et non rémunérées. Leur autonomie économique est une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté. Pour que la gestion et le développement des produits forestiers non ligneux puissent contribuer à la réalisation des OMD et améliorer les conditions de vie de la femme rurale, il est nécessaire qu'il ait un encadrement des femmes et leur implication réelle dans l'économie. Par ailleurs, on devrait :

- insérer les femmes, les responsabiliser et les former davantage dans la gestion des PFNL et la production de produits de qualités

- sensibiliser les femmes et promouvoir la protection de l'environnement en décourageant l'exploitation abusive des PFNL et contribuer à rendre leur utilisation plus rationnelle

- contribuer à l'accroissement des revenus des femmes en zone rurale en aidant au renforçant de leur capacité afin qu'elles puissent intégrer les réseaux commerciaux régionaux et internationaux.

- sensibiliser les hommes agriculteurs et nomades à protéger l'environnement, et les inciter à aider au développement de genre.

La gomme arabique et tout le capital non ligneux dont dispose la Mauritanie nécessite une valorisation. La Mauritanie pourrait en effet suivre l'exemple de l'arganier Marocain et le Karité burkinabé pour développer son potentiel en matière de produits forestiers non ligneux, ceci pourrait lui permettre de réduire la pauvreté et la faim en milieu rural, de protéger l'environnement, de lutter contre l'exode rural et l'avancé du désert.

SIGLES ET ACRONYMES

PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
HCEFLCD	: Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification)
FAO	: Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
BM	: Banque Mondiale
ACBF	: Agence Africaine pour le Renforcement de Capacité
RSM	: Rapport de Suivi Mondiale
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
FMI	: Fonds Monétaire International
RMDH	: Rapport Mondial sur le Développement Humain
PNUD	: Organisation des Nations unies pour le Développement
IDHICRAF	: Indice de Développement Humain
CRDI	: Centre de Recherche pour le Développement International
PVD	: Pays en Voie de Développement
CDB	: Convention de la Diversité Biologique
PICD	: Projets Intégrés de Conservation et de Développement
ONG	: Organisation Non Gouvernementales
CIRAD	: Centre de Recherche pour le Développement International
MCPEA	: Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat
SCNUD	: Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies pour le développement
DNPB	: Document National de Prospectives du Burkina
PSD	: Programme stratégique de Développement
AITVCK	Atelier international sur le traitement, la valorisation et le commerce du Karité en Afrique

INTRODUCTION

Contexte et intérêt du sujet

Le dernier Rapport de Suivi Mondial (RSM) 2007 de la Banque Mondiale traitant du problème de genre et de la situation des Etats fragiles, mentionne que 23.5 millions de personnes se sont mobilisées à travers le monde entier lors de la journée internationale de lutte contre la pauvreté. Le seul mot d'ordre était de sensibiliser sur l'importance des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), et rappeler aux dirigeants de la planète que chaque jour 24 mille personnes meurent de faim, plus de 100 millions d'enfants n'ont pas la chance d'aller à l'école et plus de 1,1 millions de personnes boivent encore de l'eau polluée et que 8,200 personnes meurent du VIH/Sida.

Le RSM estime que parmi les 900 millions d'habitants les plus pauvres de la planète, les plus touchés se situent en Afrique. La majorité se concentre toujours en zone rurale, les femmes rurales et les enfants demeurent les couches les plus vulnérables.

En dépit de la forte croissance enregistrée dans certains pays, il reste peu probable que l'Afrique subsaharienne réalise le premier objectif du millénaire pour le développement, qui est de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Le développement de l'Afrique subsaharienne continue de poser un problème majeur, même si la croissance réelle du revenu par habitant dans les pays à faible revenu de la région est depuis 2000, plus forte qu'à toute autre période depuis les années 60 et que la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté y a diminué de 4,7 % passant de 41% en 2004 à 36,3% en 2006 Mais compte tenu de la croissance démographique, le nombre réel de pauvre n'a pas changé, soit près de 300 millions. L'Afrique subsaharienne compte 30% des personnes vivant dans le dénuement le plus complet au monde (RSM 2007). La Mauritanie pays sahélien et magrébin ne fait pas exception à cette règle. Cette situation est favorisée par la désertification, la sécheresse et la déforestation.

Les efforts de réduction de la pauvreté négligent souvent de reconnaître que la pauvreté rurale est un problème complexe et multidimensionnel. Le non association des pauvres aux prises de décision contribue à exacerber ce phénomène. Les populations rurales ont les connaissances adaptées leurs permettant de survivre mais elles ne détiennent pas les leviers de contrôle sur les éléments clés grâce auxquels elles pourraient vaincre la pauvreté. Parmi les actifs dont elles disposent les plus importants sont les ressources en provenance de l'exploitation agricole et des produits provenant des arbres et des forêts

naturelles. Ces produits sont généralement des fruits sous l'appellation des PFNL qui se définissent comme des biens d'origine biologique autres que le bois, dérivés des forêts, des autres terres boisées, et des arbres hors forêts.

La gouvernance environnementale est jugée cruciale pour que les pauvres des milieux ruraux puissent avoir accès au contrôle de ces ressources et parvenir au développement durable.

Il n'y a pas de solution toute prête pour remédier à la situation de pauvreté. Des stratégies adéquates exigent la conception et la mise à l'essai d'innovations, une participation réelle et des cadres interdisciplinaires, le renforcement des capacités de tous les intervenants et le souci de l'influence à exercer sur les politiques à des niveaux multiples. Ces stratégies sont incorporées dans une démarche de gestion et de développement des produits forestiers non ligneux. Le développement des PFNL pourrait améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et contribuer ainsi à l'atteinte des OMD. En effet la promotion et le développement des PFNL créeront des sources potentielles de revenus permettant de réduire l'extrême pauvreté féminine et la faim en milieu rural.

Les produits forestiers non ligneux représentent divers emplois pour le secteur rural et accroissent les retombées en provenance des forêts.

Au cours des deux dernières années, les PFNL font l'objet d'une attention accrue de la part du grand public, d'institutions, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, et d'entités du secteur privé. Ceci a permis de compiler un grand nombre de nouvelles informations sur l'importance socioéconomique des PFNL, sur leur utilisation potentielle et sur l'impact de leur exploitation sur l'environnement.

Depuis 1991 beaucoup de pays africains en collaboration avec la FAO (Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) cherchent à promouvoir et à valoriser les PFNL qui permettent à la population de participer à la gestion de leur patrimoine naturel et à la protection de leur propre environnement.

Au sahel et en Afrique du nord les PFNL ont une importance particulière dans la mesure où ils contribuent à la nourriture humaine et au fourrage pour les animaux. Ils sont également utilisés pour des soins thérapeutiques et ils font l'objet d'importantes activités commerciales génératrices de revenus substantiels pour les femmes rurales. Vue leur importance, les PFNL mériteraient une meilleure gestion et un développement de leur filière économique, c'est dans cette vision que nous traitons le thème intitulé: «Gestion participative et développement de la filière des produits forestiers non ligneux comme moyen de réduction de la pauvreté des femmes rurales: cas du Maghreb et du Sahel»

Objectifs général et objectifs spécifiques

L'objectif général est d'apporter une contribution à la réduction de la pauvreté des femmes en milieu rural par le biais des PFNL.

Cet objectif général sera sous-tendu par trois objectifs spécifiques :

- Analyser l'implication des femmes et leur rôle dans la gestion des PFNL, voir dans quelle mesure ou proportion la vente des PFNL contribue à l'accroissement des revenus des femmes en zone rurale
- Analyser l'aspect socio-économique de l'exploitation des PFNL et son impact sur l'environnement
- Analyser les conditions d'exploitations et de transformation des PFNL, de la production et de la commercialisation des produits dérivés.

Hypothèses de recherches

Nous voudrions à travers cette étude vérifier les hypothèses suivantes :

- * Le développement et la gestion des PFNL améliorent le niveau de vie des femmes rurales.
- * La gestion des PFNL par les femmes alphabétisées et formées en matière de gestion et de commercialisation développe la filière économique des PFNL.
- * Une bonne sensibilisation des femmes à une exploitation rationnelle, des PFNL permet de protéger l'environnement.

Méthodologie de travail

Nous allons procéder à une revue de littérature théorique et empirique afin de faire l'état de lieux sur les thèmes semblables à notre étude. Vu la difficulté de collecter des données dans le domaine des PFNL encore trop liés au secteur informel au Maghreb et au Sahel, nous allons sur la base des données statistiques et des informations disponibles faire une analyse de l'exploitation de l'Arganier au Maroc et du karité au Burkina. Ensuite faire une interprétation économique des résultats et voir dans quelle mesure dégager des perspectives de valorisation et de développement des PFNL afin de lever les barrières et d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales.

PREMIERE PARTIE : APPROCHE THEORIQUE EMPIRIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET DE L'EXPLOITATION DES PFNL

I/APPROCHE THEORIQUE ET EMPIRIQUE DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Avant de pouvoir combattre la pauvreté qui touche le continent africain, peut être faut-il en avoir une approche théorique la plus claire possible. La plupart de la littérature sur les questions de pauvreté, témoigne de leur importance dans la vie et la survie des populations. Nous essayons dans cette partie de faire une synthèse de certains travaux réalisés.

I-1 Conception et définition de la pauvreté

Le but des études sur la pauvreté étant de la combattre, il apparaît nécessaire de comprendre ce que renferme le concept de pauvreté. La littérature économique fait ressortir plusieurs définitions, ce qui rend difficile, voir impossible d'en donner une définition précise. Cependant tous les auteurs ayant abordé les questions de pauvreté évoquent la notion de bien-être dans leurs définitions. Ces différentes définitions sont traduites par des approches différentes pour appréhender la pauvreté.

I-1.1 La pauvreté et exclusion sociale: une base conceptuelle

La question incontournable en matière d'approche de la pauvreté dans une société est relative à l'espace de référence à considérer pour identifier les situations jugées inacceptables ou injustes. Les espaces auxquels on pense naturellement sont ceux des ressources, des accomplissements, des capacités ou même des libertés.

Les principales écoles de pensée en la matière se heurtent, entres autres à la différence et à la grande hétérogénéité entre les individus, dans le temps et dans l'espace. En effet, l'espace usuellement considéré est celui du revenu pour un individu. Etant donné un vecteur prix, cet espace unidimensionnel délimite en fait le domaine des choix de ce qu'un individu peut acquérir dans une économie de marché. Cet espace est en général en relation évidente avec les autres espaces qui peuvent définir le bien être des individus. Cette complexité théorique d'approche de la pauvreté selon les espaces se reflète inévitablement sur les méthodes empiriques et pratiques qui cherchent à identifier la sous population qui serait considérée comme pauvre.

Dans le même ordre d'idées et de façon générale, les approches de la pauvreté peuvent être décomposées en deux principales catégories. Celles qui se basent

sur un certain indicateur de « bien être » (l'utilitariste ou welfariste) et les autres. Elles sont toutes les deux pertinentes et peuvent être utilisées de façon complémentaire pour décrire l'évolution et l'Etat de pauvreté en Afrique du nord et au Sahel. Les premières se concentrent principalement sur les comparaisons d'un certain indice ou d'une certaine mesure du bien être ou du niveau de vie. Elles sont, par construction très liées aux théories microéconomiques classiques. Elles sont plus répandues et largement utilisées par les économistes des institutions internationales, cependant elle se traduit au niveau étatique par une moindre intervention publique. Cette approche préconise un rôle de l'Etat minimal et une forte libéralisation de l'économie de marché ; c'est la politique du FMI et de la Banque Mondiale.

Les approches concurrentes sont principalement basées sur des références sociologiques. Elles sont plutôt multidimensionnelles et donc complexes. La première et la plus importante école de ce deuxième courant est celle dite des « besoins de base ». Son idée fondamentale est beaucoup plus pragmatique que celle des approches utilitaristes basées sur le seul indicateur du bien-être ; Selon Sen (1987), « le bien être » c'est « d'être bien nourri, être en bonne santé, être bien éduqué, ... la valeur du niveau de vie a tout à voir avec la vie, non pas avec la possession de biens... ». Ce qui a donc de la valeur, selon cette école, c'est la « faculté » ou la « capacité » d'un individu à être fonctionnel dans une société. La pauvreté est considérée comme une privation de cette faculté ou de cette fonctionnalité. Selon ce courant de pensée, l'analyse de la pauvreté doit donc chercher à déterminer les facultés et les capacités nécessaires dans chaque société puis identifier les personnes qui ne peuvent pas les développer.

Cette approche de la pauvreté s'avère conforme à la réalité en Afrique du nord et au Sahel. Ceci pourrait être le cas de la plupart des populations en zones rurales de ces deux régions pour les peulhs nomades ou les sédentaires du sahel comme pour le berbère du sud marocain ou mauritanien, le bonheur ne se résume pas au compte en banque, ni à la construction en dur ou aux biens de luxes mais plutôt au nombre de tête de bétail, manger à sa fin et vivres sans contraintes. En définitive comme il y a plusieurs concepts de bien-être, il y a plusieurs définitions de la pauvreté. Toujours dans cette perspective conceptuelle, depuis bien longtemps déjà, les deux concepts de pauvreté et d'exclusion se trouvent liés dans la littérature.

Secrétan (1959) a défini la pauvreté par l'exclusion. . L'exclusion dont il s'agit ici se manifeste au moins par trois formes distinctes : Le handicap, l'inadaptation et la privation. Certaines de ces formes sont généralement liées entre elles et le sont aussi avec la pauvreté à travers les relations causales. Dans ce sens, Lenoir (1974), précise ces relations : « Dire qu'une personne est inadaptée, marginale ou asociale, c'est constater que dans la société cette

personne, en raison d'une infirmité physique ou mentale, de son comportement psychologique ou de son absence de formation, est incapable de pourvoir à ses besoins, ou exige des soins constants ou représente un danger pour autrui, ou se trouve exclue soit de son propre fait soit de celui de la collectivité ». Cette définition qui de sa longueur, essaye d'être exhaustive, fait donc le lien entre la pauvreté sous ses différentes formes et l'exclusion, ainsi la pauvreté des femmes en milieu rural est due à leur marginalisation et leur exclusion.

Mossé (1985) propose de son côté une définition de l'exclusion un peu similaire à celle de Lenoir (1974), il définit les exclus comme étant des personnes qui « n'ont pas le type de régime alimentaire, habitat, environnement, éducation, conditions de travail et conditions sociales, activités de distraction qui sont habituels ou du moins largement encouragés par la société dans laquelle ils vivent ». Il en découle selon plusieurs auteurs que si la pauvreté et l'exclusion ne sont pas nécessairement confondues, elles sont certainement liées. Le pauvre et l'exclu vivent tous les deux dans un état de précarité. Dans une perspective plus empirique, il ressort que ces deux concepts (pauvreté et exclusion) sont tous les deux liés à l'une ou à l'autre des caractéristiques suivantes : l'incertitude et /ou la faiblesse des ressources, l'instabilité du statut professionnel, l'isolement et la pauvreté culturelle. Un pauvre tout comme un exclu n'a aucune maîtrise sur son avenir, et se trouve perpétuellement menacé par des dégradations de ses conditions de vie.

I.1.2 Conception de la féminisation de la pauvreté : Genre et pauvreté

Il a été beaucoup question ces dernières années, tant dans le milieu universitaire que dans celui du développement, de la "féminisation de la pauvreté". Toutefois, personne ne sait très bien ce que recouvre cette expression ni s'il s'agit d'une tendance vérifiable empiriquement. La féminisation de la pauvreté a été rattachée, d'une part, à l'augmentation de la proportion des ménages monoparentaux dirigés par une femme et, d'autre part, à la participation accrue des femmes aux activités peu rentables du secteur informel, plus particulièrement en Afrique subsaharienne dans le contexte des crises et ajustements économiques des années 1980.

Depuis quelques années, le débat sur la pauvreté ne se limite plus aux aspects purement économiques tels que le calcul du revenu et de la consommation. Il s'étend désormais à la notion plus diffuse de privation, dont la pauvreté monétaire ne constitue qu'un élément parmi d'autres. De ce fait, les méthodes de mesure et d'évaluation de la pauvreté et de la privation sont désormais plus diversifiées. Dans une perspective de genre, cela offre la possibilité de dégager les aspects de la privation qui sont propres à chaque sexe, en faisant appel aux notions de vulnérabilité, de choc, de fluctuation, d'absence de pouvoir, etc. La

méthode de l'auto-évaluation de la pauvreté, qui est de plus en plus utilisée, fait intervenir dans le débat dominant des questions telles que la violence familiale et les réseaux d'entraide. Cependant, ces nouvelles approches ont aussi leurs limites. Le débat sur la pauvreté et les moyens de subsistance durables, par exemple, tend à minimiser les effets potentiellement préjudiciables de nombreuses "stratégies de survie" sur les femmes et les filles. Les méthodes participatives d'évaluation de la pauvreté (telle que l'évaluation rurale participative), qui sont actuellement en vogue, risquent d'estomper les différences au profit du consensus au sein d'une communauté donnée et, partant, d'amalgamer les intérêts particuliers de chaque sexe. Il faut développer les méthodes participatives tenant compte des spécificités de chaque sexe et aussi veiller à concevoir les projets de lutte contre la pauvreté dans une perspective de genre (World Bank 2005").

La pauvreté est sexospécifique en ceci que les hommes et les femmes ne la subissent pas également et qu'ils ne la vivent pas de la même manière, mais aussi en ceci que les mécanismes qui conduisent à la pauvreté diffèrent d'un genre à l'autre, même s'ils sont apparentés (rapport : Banque mondiale 2001).

Dans le monde entier, les marchés du travail reposent sur une structure hiérarchique qui classe les secteurs d'activités, les emplois et les tâches selon le sexe. Les femmes sont généralement sous-représentées dans les emplois mieux rémunérés du secteur structuré (formel) de l'économie et surreprésentées dans le secteur non rémunéré et dans le secteur informel (notamment dans les emplois de sous-traitance et les emplois temporaires, occasionnels ou à domicile). Conséquence de cet état de fait, les revenus des femmes s'élèvent à seulement 70 à 80 % de ceux des hommes, et ce, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Or, les variables économiques conventionnelles telles que le niveau d'instruction, l'expérience professionnelle et les caractéristiques du poste considéré ne peuvent expliquer que 20 % de cet écart (World Bank 2005).

De nombreuses analyses et observations prouvent que les femmes et les filles sont généralement plus désavantagées que les hommes et les garçons, non seulement au niveau des sociétés considérées dans leur ensemble, mais aussi parmi les secteurs les plus pauvres de la population. La promotion de l'égalité des genres (ou le renforcement de l'inégalité) dans la société peut donc avoir des effets sur toutes les classes et tous les groupes sociaux.

Selon les données du CRDI « plus de 70% des 1,3 milliards de personnes qui vivent dans la plus profonde pauvreté dans le monde sont des femmes. Les femmes, même si elle ne forme pas un groupe homogène, sont souvent parmi les personnes les plus vulnérables. Il n'y a pas de société où les femmes ont les mêmes possibilités que les hommes (World Bank 2005).

En éducation, les deux tiers des 960 millions d'analphabètes dans le monde sont des femmes et les 2 tiers des 100 millions d'enfants qui abandonnent l'école au cours des quatre premières années du primaire sont des filles. Les femmes occupent moins de 14% des postes d'administration et de gestion dans le monde. Il n'y a aucun pays où le revenu moyen des femmes soit égal à celui des hommes et aucun où les femmes soient sur le point de constituer la moitié de l'assemblée législative nationale.

La lutte contre les inégalités entre les genres se justifie donc par le fait que ces inégalités existent dans toutes les sociétés, mais aussi à tous les niveaux de ces sociétés. Elles rendent les conséquences de la pauvreté plus pénibles encore pour les femmes que pour les hommes et elles déterminent en partie les formes prises par la croissance économique.

II/ APPROCHE THEORIQUE ET EMIRIQUE DES PFNL ET DE LA CONSERVATION DURABLE DE LA BIODIVERSITE

Depuis des temps immémoriaux, les hommes ont puisé l'essentiel de leur subsistance dans les arbres et les forêts, sous forme de cueillette et d'exploitation par des moyens de plus en plus élaborés, de feuilles, fruits, racines, écorces, exsudats, insectes et petits mammifères, utilisés comme nourriture, médicaments, vêtements et abris. La domestication ultérieure de certaines espèces végétales et animales a bien par la suite donné naissance à nombre de produits agricoles actuels. Les PFNL peuvent être récoltés dans quatre types d'environnement : les stocks naturels des forêts de production de bois, les stocks naturels des forêts sans production de bois, les stocks aménagés provenant des forêts sous aménagement intensif et les stocks domestiques provenant des systèmes agricoles.

L'analyse théorique des PFNL s'effectuera d'abord de façon globale dans une optique de conservation durables des ressources renouvelables et de leurs emplois tant que ressources économiques. Une approche théorique des PFNL plus détaillée se focalisera par la suite sur trois points essentiels à savoir leur potentiel en matière d'amélioration des revenus des populations locales, leur rôle en matière de conservation de la forêt, et leur rôle en matière de gestion participative.

I-1 La durabilité économique des ressources naturelles

La question de la durabilité économique des ressources naturelles oppose deux visions théoriques distinctes : celle des acteurs qui soutiennent les discours des institutions internationales, basée notamment sur la théorie de l'échange international de Ricardo et celle des tenants du « mythe de l'or vert ».

La théorie ricardienne a été appliquée par les instances internationales notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) pour diffuser et insister sur la nécessité de valoriser les ressources naturelles dans les PVD. Et d'ailleurs, ces instances ont même conditionné leurs prêts en vers les pays du sud à l'acceptation de ce mode de développement : « croissance économique centrée sur l'exploitation des ressources naturelles et la domination de la nature par la technologie » (Bontems et Rotillon, 2003).

La théorie de Ricardo stipule que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les activités qui lui procurent un avantage comparatif. Les pays en voie de développement détiennent un avantage en termes de ressources naturelles et conformément à cette théorie, ils devront donc plutôt exporter leurs ressources vers les pays du Nord. En effet, la perception des économistes en matière de commerce international est qu'il existe des gains de l'échange et cela signifie que lorsque des pays échangent des biens et services, c'est pour leur bénéfice mutuel (Krugman et Obstfeld, 2001). Les pays du Sud, pour pouvoir réaliser ces gains doivent donc commercialiser leurs ressources naturelles avec d'autres pays, notamment les pays industrialisés.

La théorie ricardienne de l'échange international doit permettre aux PVD de tirer avantage de leurs ressources. En d'autres termes, la Banque mondiale préconisait que « les PVD devraient se spécialiser dans l'exportation de leurs ressources naturelles et/ou des produits incorporant de la main d'œuvre, tandis que les pays industrialisés leur fourniraient de la technologie et des biens incorporant beaucoup de capital » (Bontems et Rotillon, 2003, p. 12). Appliquée à la bioprospection, cette théorie souligne que les PVD, grands détenteurs de ressources devraient se lancer dans la commercialisation auprès des laboratoires et industries pharmaceutiques.

Contrairement à la vision ricardienne les défenseurs de la théorie du Mythe de l'or vert prônent une rente durable des ressources génétiques pour les PVD. Ils Préconisent la valorisation de la biodiversité par l'exploitation rationnelle des ressources génétiques. La CDB (convention de la diversité biologique) met l'accent sur l'intérêt à valoriser les ressources génétiques des PVD afin d'assurer des avantages économiques durables pour eux. D'ailleurs, selon Dedeurwaerdere (2003), les pratiques de bioprospection ont proliféré du fait de l'engagement des entreprises pharmaceutiques et biotechnologiques à collecter des ressources à travers le monde.

I-2 L'analyse théorique et empirique détaillée de l'exploitation des produits forestiers non ligneux

Dans une analyse plus détaillée, les théories adaptationnistes ont été développées par l'écologie culturelle pour expliquer la consommation des ressources, particulièrement par les communautés rurales. Elles soutiennent que les peuples adaptent leur culture aux contraintes du milieu nature (Ruiz Pérez 1995).

Cette vision est combattue par les théories de gestion (management théories). Les théories de développement pour leur part voient l'extractivisme comme une situation suboptimale dérivée des contraintes sociales. Selon les défenseurs de cette thèse, la dépendance par rapport aux PFNL diminue au fur et à mesure que l'on avance sur le chemin de développement. La théorie de développement agronomique s'inscrit dans cette lancée et voit la domestication des espèces importantes comme voie ultime ou la fin inévitable de l'extraction sur des peuplements naturels (Homma 1990).

La recherche sur les PFNL a tout de même été structurée par un certain nombre de courants d'idées directrices ou de suppositions plus ou moins conceptualisées qui ont pris forme à partir de certains travaux. Ces courants ont généré des visions antagonistes qui abordent plusieurs aspects dont les deux paradigmes de la conservation et du développement économique. La déforestation accélérée induite par les activités économiques a suscité chez certaines personnes intéressées une vive polémique sur les relations entre la conservation et le développement économique : trois cadres globaux de pensée ou paradigmes ont émergé de cette situation de polémique à savoir Il s'agit de la vue du développement classique, de la vue de l'écologie classique et de la vue de la nouvelle écologie (Ruitenbeek 1990).

Selon le paradigme de développement classique, le développement économique passe par l'exploitation du bois et l'agriculture. Conserver la forêt intacte revient donc à renoncer aux devises (bois, cultures de rente), aux cultures vivrières et donc au développement économique.

Le paradigme de l'écologie classique au contraire soutient que la conservation des forêts rime nécessairement avec le développement économique. La forêt sur pied dispose des ressources énormes (ligneuses et non ligneuses) et a des fonctions environnementales dont la valeur dépasse les revenus à court terme qui résultent des activités de déforestation. Un développement économique autour des forêts tirant profit des avantages 'passives' (exploitation des PFNL...) va promouvoir la conservation. En somme, si l'on améliore les revenus des populations locales et si l'on offre à ces dernières des opportunités de tirer profit

de la forêt sans l'abattre, elles ne vont plus la détruire. Cette logique a un fond intuitif important et soutient l'idée selon laquelle conservation et développement économique peuvent avoir des répercussions positives réciproques et complémentaires.

Les deux vues extrêmes sont critiquées par les défenseurs de la nouvelle écologie pour qui, à long terme, conservation et développement économique sont potentiellement complémentaires. Selon eux, sur le court terme, des antagonismes peuvent exister entre les deux et, en l'absence des mesures d'accompagnement appropriées, ces oppositions peuvent compromettre la conservation. C'est pourquoi, les programmes de conservation doivent être accompagnés de programme de développement et des mesures d'atténuation des antagonismes d'où par exemple les projets intégrés de conservation et de développement (PICD). La composante développement de ces projets est le cadre de déploiement des activités dites d'accompagnement au profit des populations. La préoccupation cardinale ou alors l'idéal consiste donc à ne pas mener une politique de conservation au détriment des populations locales. On retrouve là exprimées de façon plus ou moins implicite, les préoccupations de justice et de gestion participative des ressources naturelles. Le mouvement de revitalisation des produits forestiers 'secondaires' tel que voulu par beaucoup de conservationnistes, chercheurs, ONG et autres développeurs s'inscrit dans les cadres doctrinaux de l'écologie classique et de la nouvelle écologie. Le courant de pensée développé notamment par Peters se situe en grande partie dans les perspectives des 'greenviews'. La thèse de la conservation à travers la commercialisation (Peters et al. 1989)

En 1989, dans la mouvance de la réflexion autour de l'arrêt de la déforestation dans les régions tropicales, l'économiste américain Peters et deux de ses collègues ont bâti la thèse de la conservation et du développement par la commercialisation des PFNL. En effet, sur la base d'une évaluation faite sur un hectare de forêt en Amazonie péruvienne, Peters et ses collègues ont estimé qu'à long terme, les revenus nets issus des PFNL dépassaient ceux du bois ou ceux de la conversion de cet espace en ranch d'élevage. Les éleveurs et agriculteurs gagnent plus de revenus à travers l'exploitation des PFNL qu'à travers leurs activités principales. Ceci est le cas au Sahel et au Maghreb même si les Etats ont du mal à comptabiliser les ressources issues des PFNL. Au regard de cette rentabilité, si les PFNL sont commercialisés, les populations dépendant de la forêt qui pouvaient la convertir pour ces utilisations alternatives ne pourront plus le faire (ou seraient moins enclines à le faire) dans la mesure où le choix des PFNL sera plus intéressant financièrement pour elles. Au niveau des pouvoirs publics, la commercialisation des PFNL et leur contribution au PNB et à la création des devises peuvent inciter les autorités à empêcher l'utilisation anarchique ou la conversion des forêts pour des utilisations alternatives.

L'extraction commerciale des PFNL peut ainsi contribuer au développement et inciter les autorités publiques et les populations locales à gérer durablement la forêt (Ros-Tonen 2000). Tous ces facteurs ont donné naissance à la thèse selon laquelle l'extraction commerciale des PFNL est potentiellement une stratégie de conservation et d'augmentation des revenus des populations locales (Ros-Tonen 2000). Cette thèse repose principalement sur la stimulation des acteurs par l'augmentation des revenus issus de la forêt grâce à la commercialisation des PFNL.

Certains auteurs font de la pauvreté des populations forestières la cause essentielle de la déforestation. Ils soutiennent que les forêts sont détruites parce que leurs richesses sont sous-estimées et proposent comme solution contre l'agriculture de subsistance, la valorisation de la forêt par la commercialisation des PFNL. Selon eux, la vente des PFNL peut contribuer à l'augmentation des revenus des populations et rendre ainsi les arbres et la forêt très précieux pour être détruits (Ros-Tonen 2000).

La plupart des critiques formulées contre cette théorie expliquent la déforestation par des facteurs tels que la cupidité ou la gloutonnerie financière de l'élite et les dynamiques politico-économiques (Dove 1993). Dove s'inscrit dans cette mouvance de la critique et s'emploie à faire une 'déconstruction' de cette théorie en s'attaquant à une de ses axes forts à savoir la commercialisation des PFNL comme rempart contre l'agriculture de subsistance. Il soutient que le challenge le plus important n'est pas de donner plus d'opportunités de développement aux populations forestières, mais d'en prendre moins. Dove soutient que l'élite politique et économique s'approprie le contrôle et le commerce des ressources chaque fois dès qu'elles deviennent attractives financièrement, amenuisant ainsi les bénéfices des collecteurs primaires et diminuant du même coup l'incitation ou le stimulus à la protection de la forêt par rapport aux utilisations alternatives de la forêt par les populations locales. Selon Dove, la recherche de solution aux problèmes de développement et de conservation des forêts doit commencer par la recherche des forces institutionnelles qui restreignent les droits de propriété des populations et l'usage abusif des ressources existantes.

Le concept de cycle agro-extractif ou la viabilité économique de l'extractivisme développée par Assies, travaux dont le but était d'évaluer la contribution potentielle des PFNL à la conservation de la forêt et à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales. La stratégie de subsistance des extractivistes le long de l'année étant une combinaison à équilibre instable qui est systématiquement ajustée en fonction de la tenue des différentes composantes. Si l'une des activités d'extraction décline, les extractivistes compensent la perte avec une expansion de leurs activités agricoles, mettant

ainsi en péril la durabilité du cycle. L'organisation et la dynamique de l'économie extractiviste est largement orientée par la recherche du profit et non par des considérations de satisfaction sociale ou la promotion de la soutenabilité écologique (Assies 1997, 1999).

Dans le système économique, la viabilité commerciale d'un produit est conditionnée par la rentabilité ou les exigences de compétitivité. Dans le but de maintenir la rentabilité économique de la production, les coûts par unité de production doivent être minimisés, ce qui entraîne une tendance vers la production en plantation/culture (Homma 1992) ou une réorganisation du cycle de production. Cette réorganisation va permettre au secteur d'être profitable, mais pas équitable et adapté par rapport à la conservation. Elle peut donner lieu à une marginalisation de petits paysans, à la chute de leur revenu, et conduisant ainsi à une surexploitation des PFNL, à l'expansion de l'abattage des arbres, à l'extension des défrichements agricoles par les petits paysans. Selon Assies, l'agriculture est au centre des stratégies de subsistance des petits paysans et il est illusoire de croire que les revenus des activités d'extraction vont en détourner ces derniers. L'extractivisme n'est pas un moyen de conservation et de développement soutenable. Il y a contradiction entre la logique du profit et les exigences sociales et écologiques de développement soutenable.

L'hypothèse 'commercialisation-conservation' est le point central du débat: l'extraction commerciale des PFNL peut, en ajoutant de la valeur à la forêt, constituer un stimulus pour la conservation et la gestion soutenable des forêts. De plus, beaucoup de PFNL peuvent être exploités sans grand impact négatif sur la forêt. La croyance selon laquelle les populations forestières vont détruire l'environnement grâce à l'exploitation des PFNL est sans fondement d'abord parce que ces populations ne constituent pas la menace première contre la forêt (les menaces les plus graves étant l'exploitation du bois, les pâturages et les plantations). L'extraction commerciale des PFNL est donc potentiellement une bonne stratégie de conservation (Fearnside 1989; Peters et al.1989).

Cette école fait l'objet de beaucoup de critiques: Godoy et al. (1993) soutiennent pour leur part que la forêt ne peut pas être conservée par l'exploitation des PFNL. Par ailleurs, ils soutiennent que la durabilité de fait qu'évoque cette école ne repose que sur des évidences anecdotiques indirectes. Beaucoup de chercheurs pensent que c'est le faible niveau d'extraction et non les habiletés écologiques des ressources qui fait que l'extraction des PFNL dans certains contextes soit écologiquement durable et qu'il est incorrect de dire que les PFNL peuvent être récoltés indéfiniment sans aménagements appropriés pour soutenir la récolte. Selon Godoy seules les espèces qui peuvent être exploitées sans l'élimination de l'individu, celles qui sont abondantes en forêt ou qui se régénèrent facilement offrent des possibilités de gestion durable d'un point de

vue écologique. Par ailleurs, d'un point de vue social, il est impossible qu'une population qui lutte au quotidien pour trouver des moyens de subsistance pense à respecter les normes de durabilité écologique (Dove 93). D'après l'hypothèse 'commercialisation de PFNL développement', le développement de la commercialisation des PFNL peut entraîner l'augmentation des revenus des populations forestières. Certes, les PFNL contribuent de façon substantielle aux revenus des populations forestières, mais cette contribution ne doit pas être exagérée (Ryan 1991).

Par ailleurs, comme le souligne Sayer (1990), il est difficile d'assurer une rémunération équitable des communautés rurales dans les systèmes d'exploitation des PFNL lorsque l'échelle des opérations s'accroît et que le produit est destiné à des marchés lointains. Dès qu'un certain seuil d'industrialisation est atteint, le secteur des PFNL tend à prendre à bien d'égards les caractéristiques négatives du secteur du bois. D'autres facteurs limitant l'augmentation des revenus des populations locales par l'exploitation des PFNL sont la faiblesse des infrastructures, les coûts élevés de transport, le manque de crédit et d'infrastructures de stockage ...etc. (Ros-Tonen 1999a, 2000).

L'hypothèse relative au rôle des PFNL en matière de gestion participative des forêts a aussi fait l'objet de beaucoup de critiques. Beaucoup d'auteurs se sont posés des questions sur l'effectivité des réserves extractives sur lesquelles se fonde cette hypothèse. Assies (1997, 1999) a souligné le fait que la dynamique de l'exploitation des PFNL pouvait entraîner la marginalisation des collecteurs locaux et dégrader les bases sociales d'une forme plus participative de gestion de la forêt. Freese (1998) a quant à lui souligné le fait que les systèmes collectifs soient fragiles devant de puissantes forces de marché. Ros-Tonen (2000) a relevé le fait que le développement de modèles de gestion participative locale exige la confiance et une collaboration à long terme entre les parties concernées, ce qui est difficile à réaliser sans une perspective à long terme d'utilisation de la forêt (droits reconnus et légalement protégés). Le même auteur a aussi mis en exergue le fait que dans certains projets sponsorisés de l'extérieur, les populations locales peuvent s'engager dans la gestion participative mais, en général sans grande conviction, les besoins de subsistance et le désir d'avoir de l'argent pour l'acquisition d'articles luxueux étant la motivation première de ces populations (Ros-Tonen 1999a, 2001).

Sayer (1990) quant à lui a une vue plus optimiste quand il affirme que la récolte des PFNL peut rendre les programmes de protection de la forêt économiquement et socialement plus acceptable, notamment par les communautés locales. Selon lui, les PFNL ont sans doute un rôle particulier à jouer notamment dans l'utilisation rationnelle des zones tampons entourant les aires protégées où ils

aideront à concilier les besoins de la population avec les nécessités de conservation.

C'est sur cette base que la communauté internationale se mobilise pour valoriser économiquement les ressources naturelles tout en la protégeant de façon durable. Actuellement on assiste à une convergence des politiques des partenaires de développement exhortant un développement propre et durable à travers l'utilisation rationnelle des ressources naturelles. Cette conciliation entre la théorie ricardienne et celle du mythe de l'or vert est illustrée par les objectifs N°1 et N°7 du millénaire pour le développement (OMD). En effet les objectifs du millénaire pour le développement sont les cibles que la communauté internationale s'est donnée en vue de réduire la pauvreté de moitié dans le monde et d'améliorer la situation des plus démunis d'ici 2015, L'objectif N°1 est de réduire l'extrême pauvreté et la faim de moitié d'ici 2015 à travers le monde entier, et l'objectif N°7 est la protection de l'environnement. L'exploitation des PFNL de façon rationnelle peut contribuer à la réalisation de ces deux OMD. Les PFNL sont une importante source de revenus supplémentaires en milieu rural que l'on néglige le plus souvent alors que s'ils étaient comptabilisés de façon régulières, peuvent même aller jusqu'à dépasser les revenus en provenance des activités principales telle que l'agriculture ou la chasse. Cette importance des PFNL incite les populations à protéger davantage l'environnement de façon durable afin de préserver leur capital non ligneux.

Nous allons à travers notre analyse voir si la gestion et le développement de l'Arganier au Maroc et le karité au Burkina permettent de conserver la forêt et de contribuer à la réduction de la pauvreté féminine en milieu rural.

DEUXIEME PARTIE : LES PFNL ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN AFRIQUE DU NORD AU ET SAHEL

A/LES PFNL EN MAURITANIE

La Mauritanie pays désertique membre du Sahel et Maghréb dispose d'une couverture végétale non négligeable sous forme de savanes arbustives ou de savanes herbeuses

Les principaux produits forestiers non ligneux (PFNL) de la Mauritanie sont les plantes alimentaires (e.g. *Adansonia digitata*, *Zizyphus mauritiana*), *Bosia senegalensis* les plantes fourragères (e.g. *Acacia spp.*), les gommés (*Acacia senegal*) et les plantes médicinales (e.g. *Acacia albida*, *Balanites aegyptiaca*, *Salvadora persica*).

Les PFNL de moindre importance au niveau socio-économique sont les colorants (e.g. *Acacia seyal*, *Anogeissus leiocarpus*), les tannins (*Acacia nilotica*), les produits cosmétiques, les outils et les résines (FAO 1998).

Les PFNL ont une importance particulière en Mauritanie dans la mesure où ils contribuent à la nourriture humaine et au fourrage pour les animaux. Ils sont également utilisés pour des soins par les tradipraticiens, dans la cosmétologie, dans la construction et chez les artisans et comme boisson. Parmi, les PFNL en Mauritanie, Seule la gomme arabique fait l'objet d'importantes activités commerciales structurées.

Nourriture : des arbres produisant des fruits comestibles incluent *Boscia senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Adansonia digitata*, *Zizyphus mauritiana*), et *Sclerocarya birrea*. Les fruits de *Sclerocarya birrea* font l'objet d'un commerce local. La pulpe des fruits, riche en alcool, est fermentée et transformée en bière. Du fruit on peut faire des jus et des confitures. L'amande du noyau de *Sclerocarya birrea* contient des matières grasses et beaucoup de vitamine C. Elle donne aussi une huile comestible. Les graines de *Boscia senegalensis* donnent une excellente farine pour la fabrication des repas. En plus, on consomme l'albumen des graines et les feuilles d'*Adansonia digitata*.

Fourrage : les plantes fourragères importantes de la Mauritanie sont *Acacia albida*, *Acacia raddiana*, *Acacia nilotica*, *Acacia senegal*, *Acacia seyal*, *Boscia senegalensis*, *Balanites aegyptiaca* et *Prosopis juliflora*.

Ces plantes fournissent des feuilles, de jeunes rameaux, des gousses et l'écorce qui constituent des fourrages pour les moutons, les chèvres, les dromadaires, et les chameaux.

Médecine : les écorces, les graines, les feuilles, les racines, les fruits et les branches d'*Adansonia digitata*, *Acacia albida*, *Acacia nilotica*, *Boscia senegalensis*, *Balanites aegyptiaca*, *Anogeissus leiocarpus*, *Salvadora persica*, *Commiphora africana*, *Prosopis juliflora* et de *Sclerocarya birrea* sont utilisés pour le traitement des maladies variées telles que le rhume, la grippe, les maux de dents, les hémorroïdes, les douleurs rhumatismales, l'impuissance sexuelle, le diabète, l'asthme et autres complications respiratoires, la fièvre, la diarrhée, la fatigue générale, etc..

Parfums et cosmétiques : les racines de *Balanites aegyptiaca* rentrent dans la fabrication du savon.

Colorants et tannins : les fruits d'*Acacia nilotica* constituent le principal produit de tannage chez les cordonniers. L'écorce d'*Acacia seyal* fournit une teinture rouge qui sert à teindre les vêtements. Les feuilles et l'écorce d'*Anogeissus leiocarpus* fournissent une teinture jaune pour les peaux et les tissus.

Ustensiles, artisanat et matériaux de construction : l'écorce du tronc d'*Adansonia digitata* fournit également des fibres utilisées pour tisser les nattes et confectionner les cordes. Le tégument d'*Acacia senegal* est utilisé pour la fabrication des cordes. Le macéré du fruit de *Balanites aegyptiaca* est ichtyotoxique (poison à poisson).

Exsudats : la **gomme** exsudant du tronc d'*Acacia nilotica* sert à fabriquer une boisson rafraîchissante. La gomme arabique est fournie par l'*Acacia senegal*. L'exsudation est causée par des fentes dues à la sécheresse et des blessures. Quatre-vingt-dix pour cent de la production de la gomme arabique est commercialisée. L'*Acacia seyal* une gomme arabique de qualité inférieure.

La **résine** de *Commiphora africana* est utilisée comme encens, parfum et insecticide.

Malgré le rôle important que jouent les PFNL en Mauritanie, la filière économique des PFNL généralement très confinée dans l'informel ne demeure pas développée. La filière économique des PFNL en Mauritanie nécessite une valorisation et un développement. L'Etat doit en collaboration avec la FAO et les autres partenaires de développement sensibiliser les populations sur l'importance des produits et surtout les coopératives féminines en milieu rural.

En effet la promotion, la gestion et le développement des PFNL pourraient permettre de réaliser une importante activité génératrice de revenus pour les femmes rurales. Ceci pourrait aider à la réalisation de certains objectifs clés des OMD : réduire l'extrême pauvreté et la faim, promouvoir le genre et le développement et protéger l'environnement.

B - LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ARGANIER AU MAROC

L'arganier est une essence spécifiquement marocaine, à affinités tropicales, unique espèce de son genre. L'arganier se contente d'une tranche pluviométrique qui peut baisser jusqu'à 120 mm/an, et supporte des températures élevées pouvant atteindre 50 °C. L'isotherme 3°8 limite son extension en altitude. Cette espèce couvre actuellement plus de 700.000 ha représentant environ 17% de la superficie forestière nationale. L'espace à arganier s'étale essentiellement sur le territoire des provinces d'Essaouira : 130 000 ha, Agadir : 37 000 ha, Chtouka Ait Baha : 90 000 ha, Tiznit : 140 000 ha, Taroudant : 360 000 ha. et Inzeguane-Ait melloul : 13000ha. (le Haut commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification)

L'arganeraie constitue un véritable pôle d'attraction, la population de la région est passée de près d'un million d'habitant en 1960 à plus de 2,5 millions d'habitants en 2004 dont 55% en milieu rural soit un taux d'accroissement de 2,2%. La densité moyenne est de 65 hab/km² en 2004 soit 44% de plus que la moyenne nationale (45 hab/ km²). L'initiation de vastes programmes de régénération de l'arganier pourrait être un important moyen de stabilisation de la population et de lutte contre l'exode rural.

I-L'IMPORTANCE DE L'ARGANIER AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL

L'Arganier constitue la troisième ressource forestière marocaine, après l'Alfa et le Chêne vert, sensiblement à égalité avec le Thuya. L'Arganier est, en effet "un arbre à multi-usages", chaque partie ou produit de l'arbre est utilisable et est une source de revenu ou de nourriture. Cet arbre a des propriétés écologiques et physiologiques, il est très rustique et résistante à l'aridité, mais aussi doté d'une grande variabilité génétique telle qu'il est pratiquement le seul adapté aux régions arides et semi-arides où il pousse. Dans ces zones, l'Arganier est pratiquement irremplaçable dans la conservation des sols et des pâturages et pour la lutte contre l'érosion et la désertification, l'arganier joue un important rôle dans la fertilisation des sols, sa zone fournit l'essentiel de l'agriculture d'exportation marocaine. En quelques années, on a assisté à une mutation complète de la filière production-commercialisation de l'huile d'argane. Ce

produit traditionnel, naguère peu connu en dehors du Maroc, est aujourd'hui reconnu en Europe, en Amérique du Nord et jusqu'au Japon comme une huile de luxe. Alors que cette huile ne faisait pas partie de la nomenclature des douanes (ni marocaines ni étrangères) car n'étant pas répertoriée au Codex alimentarius, il y a aujourd'hui une norme marocaine sur l'huile d'argane et ce produit a fait l'objet en 2002 d'une note de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) validant son utilisation comme huile alimentaire. Des travaux sont en cours au Maroc pour mettre en place un label de qualité de type Appellation d'Origine Contrôlée (AOC).

Parmi les fonctions primordiales que remplit l'arganier nous évoquerons ses trois fonctions économiques, sociales et environnementales.

I.1 Rôle socio- économique de l'arganier:

Malgré que des conditions naturelles dans les régions d'implantation difficiles du fait de la rareté de la pluie et de l'aridité de la zone, cet arbre offre pourtant des produits d'une importance significative dans l'économie marocaine. Même si l'Arganier demeure sous exploité et mal valorisé, son écosystème est intimement lié à la vie quotidienne des populations de la région à travers les produits qu'il procure.

La production de l'huile et de ses dérivés

L'huile extraite de l'amande (Fruit de l'Arganier) est non seulement comestible et d'un goût agréable, mais elle possède des propriétés diététiques très intéressantes, car constituée à 80 % d'acides gras insaturés (dont une bonne proportion d'acide linoléique).

Ces qualités diététiques en font une huile très recherchée, vendue nettement plus chère que l'huile d'olive, en raison notamment de sa rareté et des nombreuses heures de travail nécessaires à sa production. En effet, celle-ci est entièrement manuelle depuis le concassage des fruits, le grillage et le broyage des amandes, jusqu'au malaxage de la pâte pour en extraire l'huile.

Les étapes pour l'extraction de l'huile sont les suivantes : Le concassage de la coque pour extraire l'amande, broyage dans une meule en pierre, le malaxage de la pâte avec l'eau, et enfin le pressage pour l'obtention de l'huile et le tourteau.

La production fruitière (noix d'argan) varie en fonction de l'âge et de la densité (20 à 100 kg/arbre) avec une moyenne de 40 kg/arbre/an.

Sur la base de la densité moyenne des peuplements d'arganier qui est de l'ordre de 50 arbres par hectare et du rendement en huile d'argan (3 litres pour 100 kg de noix d'argan sèches), la production potentielle est estimée à 32.000 tonnes d'huile d'argan par an (Source : HCEFLCD).

Autres usages :

Dans la médecine traditionnelle, l'huile d'Argan et divers produits dérivés de l'arbre ont été de tout temps utilisés pour leurs propriétés réelles ou supposées. De fait, plusieurs composés biochimiques tirés du fruit de l'Arganier, possèdent des propriétés biologiques qui peuvent justifier leur utilisation en pharmacie et en cosmétologie.

La production pastorale

La production pastorale moyenne de l'arganeraie est estimée à 200 UF/ha/an, soit près de 174 millions d'unités fourragères, équivalente à 1 740 000 quintaux d'orge. Cette production contribue à hauteur de 40% des besoins du cheptel estimé à 1, 5 millions de têtes dont 65 % de caprins. La production pastorale actuelle de l'arganeraie est supposée atteindre 320 millions d'unités fourragères soit l'équivalent de 320 milles tonnes d'orge d'une valeur de 480 millions de dirhams. Mais ces recettes en provenance de l'arganier profitent seulement aux hommes nomades et non aux femmes rurales (source HCEFLCD).

La production de bois :

Extrêmement dur, le bois de l'Arganier est fort apprécié comme matériau de charpente et pour la fabrication de toutes sortes d'outils agricoles. Il importe de signaler que l'arganier a subi tout au long des siècles de grave agression consistant en coupes, défrichage des terres, incendies, pâturages excessifs, exploitation effrénée. Toutes ces atteintes ont fait de l'arganier un arbre résistant non seulement aux dures conditions naturelles mais également aux interventions intempestives de l'Homme.

Dans un passé récent l'arganier a connu une sensible dégradation du fait entre autre de la production de charbon de bois qui a atteint 100 mille quintaux dont 25 mille étaient destinés à l'exportation en particulier vers l'Espagne et le Portugal. Le reste servait pour approvisionner les villes de Casablanca, Marrakech et Safi. Le rythme de destruction avait ainsi atteint entre 1918 et 1924, en moyenne 2000 hectares /an.

Conscientes du danger qui menaçait l'Arganier, les populations résidant dans les régions d'implantation et les autorités promulguèrent en 1925, un Dahir organisant l'exploitation des forêts de d'Arganier. Ce Dahir fût un chef d'œuvre

réglementaire puisqu'il ne se réfère dans aucune de ses dispositions, à la notion « domaniale », et fait bénéficier les habitants des régions où existent des forêts d'Arganier d'une très large jouissance : le droit et le collecte de fruits, le droit de pâturage sans contre partie, le droit de labour des terrains habituellement labourés avant la promulgation de la loi, le droit de collecte des pierres et du sable sans contre partie, et le droit de ramassage du bois sec.

A l'heure actuelle, et depuis l'entrée en vigueur de la charte communale de 1976, la forêt d'Arganiers assure à certaines collectivités locales, parfois jusqu'à 80% de leurs ressources financières, participant ainsi au financement du développement communal.

La génération d'emplois et de revenus

Outre que l'Arganier offre le pâturage, l'huile alimentaire et le bois de chauffage, l'arganeraie assure la subsistance de quelque 2 millions de ruraux. Elle permet ainsi de stabiliser les populations des campagnes, et donc de lutter contre l'exode rural. Néanmoins la filière (économique) de l'arganeraie demeure un segment désarticulé et à valeur ajoutée mal répartie : Le revenu familial dont l'arganeraie participe à hauteur de 25 à 45% selon les zones, varie seulement de 9000 à 15.000 dh/an/ménage. Ainsi pour palier à ceci, les populations se sont organisées à travers la création de coopératives féminines initiées autour de la valorisation des produits de l'arganier et plus particulièrement l'huile d'argan. A côté de la production familiale se développe depuis 1996 une production artisanale liée au développement de coopératives féminines de production et de commercialisation de l'huile d'argane. Une trentaine de ces coopératives étaient en activité en début 2005, dont une douzaine équipées d'une mécanisation légère; de nombreuses autres étaient en cours de création. La création de coopératives est fortement aidée par l'État marocain via l'Office de développement des coopératives (Odeco) et le statut fiscal privilégié accordé à ces dernières. Toutefois, il n'est pas certain que toutes pourront bénéficier des aides extérieures qui, en finançant les gros investissements, ont puissamment contribué au lancement des premières coopératives. Par rapport à la production familiale, les coopératives les plus avancées bénéficient d'améliorations techniques comme la mécanisation du dépulpage et de l'extraction d'huile. Les améliorations portent aussi sur le conditionnement, par l'utilisation de flacons neufs, esthétiques, adaptés au transport et à une bonne conservation de l'huile. Enfin, plusieurs coopératives bénéficient de circuits de commercialisation assez bien organisés, au Maroc et à l'étranger, permettant une bonne valorisation du produit.

Au plan technique, le progrès consiste en l'utilisation de petites presses électriques polyvalentes, adaptées à la production d'huile d'argane. Ces

machines sont capables de traiter 5 à 15 kg d'amandons à l'heure et peuvent produire de l'huile à usage alimentaire ou à usage cosmétique. Le rendement est théoriquement meilleur que pour le procédé manuel, mais ce n'est pas ce qui est observé dans les faits, en raison de fréquents problèmes de réglage et d'entretien des machines.

Le manque de formation technique des femmes se traduit donc par une diminution des performances, ce qui peut affecter gravement la rentabilité de la coopérative. En général, les coopératives achètent à l'extérieur et au prix du marché (entre 1,30 et 1,80 DH/kg) les fruits secs formant la matière première qui sera travaillée. La première étape consiste à en extraire les amandons. Pour ce travail de concassage, les femmes sont payées de 25 à 35 DH le kg d'amandons triés. La seconde étape est représentée par l'extraction d'huile, avec un rendement très variable et souvent loin de l'optimum. De fait, malgré un chiffre d'affaires en progression constante, le problème est bien aujourd'hui celui de la viabilité technico-économique de ces coopératives : peuvent-elles devenir autonomes, c'est-à-dire poursuivre leur activité sans aides extérieures ? Ces aides sont fortement critiquées par les petites entreprises privées du secteur « industriel » qui y voit une distorsion de concurrence.

Par ailleurs, la plupart des coopératives ne proviennent pas de l'association d'usagers de la forêt ayant des droits de récolte sur des arganiers mais sont plutôt des regroupements de femmes qui cherchent une activité salariée. Elles peuvent alors gagner jusqu'à 50 DH par jour, ce qui représente une meilleure valorisation du travail que la production traditionnelle. Mais ce travail à la coopérative oblige la femme à s'absenter toute la journée de son foyer, ce qui n'est pas compatible avec son rôle de « cheville ouvrière » au sein du cercle familial. De fait, les adhérentes des coopératives sont souvent des femmes veuves ou divorcées. Pour elles, l'utilité sociale des coopératives est importante, mais ce modèle n'est pas forcément à généraliser. D'autres solutions devront être trouvées, pour définir la voie d'un développement économique en meilleure adéquation avec les valeurs socioculturelles locales et avec en première priorité la scolarisation des enfants, tout particulièrement des petites filles. Les ONG qui encadrent les coopératives militent dans ce sens.

Enfin, l'hypothèse selon laquelle ces coopératives seront à la base d'une protection de l'arganier ne s'est pas encore concrétisée : les coopératives n'ont pas de terres à reboiser et l'objectif des femmes qui y travaillent est avant tout de produire de l'huile pour gagner de l'argent, les ONG sensibilisent les coopératives féminines pour qu'elles aient une vision de protection de l'environnement. Actuellement, plus de 30 coopératives féminines regroupant plus de 1000 adhérentes soit plus de 200 ménages, produisent plus de 100 000 litres d'huile par an. Néanmoins, l'amont de la filière demeure toujours réduit à une économie de cueillette et de subsistance, et la valeur ajoutée est concentrée sur les segments terminaux à profit maximum et à risque minimum.

Par ailleurs, le secteur de l'arganier permet :

- La procuration de 7 millions de journées de travail familial par an.
- L'extraction d'huile assure plus de 20 millions de journées de travail par an pour les femmes du monde rural (la production d'un litre d'huile nécessite une journée et demi de travail).
- La production de 80 000 tonnes de coques utilisées comme combustible.
- La production de 5 400 tonnes de tourteau utilisé dans l'engraisement des bovins (Source : **HCEFLCD**).

Cependant, ces coopératives rencontrent une forte concurrence, au niveau de l'acquisition de la matière première, avec des opérateurs privés intervenant notamment dans les produits cosmétiques à haute valeur ajoutée.

Le souci de rationalisation technico-économique débouche inévitablement sur la production industrielle. Ce type de production est apparu en 1998, peu après les premières coopératives. Il y avait au Maroc, début 2005, une dizaine de producteurs d'huile d'argane relevant de l'entreprise privée et de l'économie officielle. Produisant de l'huile de qualité, commercialisant une bonne partie de leur production hors de l'arganeraie (y compris à l'export), ils participent directement à la promotion du produit « huile d'argane ». Indirectement, ils participent également au développement économique de l'arganeraie, en y achetant d'importantes quantités d'amandons, représentant des revenus non négligeables pour les populations locales. Le mode de production industriel est typiquement fondé sur l'achat d'amandons, au prix du marché (de l'ordre de 28 Dh/kg en 2004). Ce prix relativement bas rémunère toute la partie amont de la filière et on peut estimer que pour le travail de cassage des noix, les femmes reçoivent entre 15 et 20 Dh par kg d'amandons fournis, selon les situations et le nombre d'intermédiaires. La matière première (les amandons) revient moins chère aux industriels qu'aux coopératives et grâce à des machines performantes et bien entretenues, le rendement d'extraction de l'huile est meilleur.

Que l'huile soit produite par le secteur coopératif ou par des entreprises privées, le problème est aujourd'hui celui du partage équitable de la plus-value au sein de la filière, entre le secteur amont (les ayants droit de l'arganeraie et les intermédiaires qui collectent les fruits ou les amandons), le producteur d'huile (coopérative ou industriel), et le secteur aval (la commercialisation). En Europe, l'huile d'argane se vend autour de 20 euros les 250 ml, dont environ 5 euros de marge pour le détaillant final. À l'évidence, ce dernier gagne davantage, sur chaque flacon vendu, que les ayants droit de l'arganeraie. Les critiques en ce domaine sont souvent adressées aux entreprises privées, mais le problème n'est pas spécifiquement lié à la production industrielle : il existe aussi pour la

production des coopératives et même pour la production familiale qui, au moins jusqu'à une époque récente, fournissait l'huile vendue la plus chère en France.

Cette question des marges et du partage de la plus-value entre producteurs, transformateurs, exportateurs et distributeurs n'est pas spécifique à l'huile d'argane. Elle renvoie à la notion de commerce équitable, pour lequel l'huile d'argane n'est qu'un exemple récent parmi bien d'autres très connus (café, etc.).

I.2 Rôle écologique:

L'Arganier joue un rôle vital dans la protection de l'environnement : l'arganeraie constitue un rempart contre la progression du désert. La latitude géographique de l'arganeraie correspond théoriquement à un climat désertique..

L'écosystème arganeraie assure la protection du sol contre l'érosion éolienne, protège le sol contre le ruissellement favorisant ainsi l'alimentation en eau des nappes phréatiques notamment au niveau de la plaine du Souss-Massa et surtout au niveau des régions montagneuses où il facilite la pénétration de l'eau. De même l'Arganier est considéré dans les régions de l'extrême sud comme une ceinture verte contre la désertification. **La destruction de cet arbre entraînerait certainement une désertification, une forte pauvreté dans ces régions, et exposerait des millions de ruraux à l'exode rural.**

II/ANALYSE DU MILIEU DE L'ARGANERAIE: DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

II.1 Avantages de l'Arganier

L'arganier recèle plusieurs avantages aussi bien sur le plan socio-économique que dans le domaine de l'écologie :

- L'arganier est une espèce relique d'une rare vitalité qui s'adapte au climat aride et aux sols pauvres et fragiles, et constitue le dernier rideau face à l'avancée du désert.
- Les travaux de recherche forestière ont permis la maîtrise de l'itinéraire technique de régénération de l'arganier par plantation. Des programmes de régénération sont mis en oeuvre. Les projets de régénération en cours utilisent plusieurs méthodes : La germination naturelle, les rejets des souches, et le reboisement par une optimisation de la croissance initiale des plantules, par cernage, par multiplication végétative et mycorhization. L'équipe

d'agroforesterie de la faculté des sciences d'Agadir travaille actuellement sur l'optimisation des conditions de transplantation qui prendrait plus en considération la fertilité du milieu et la préparation des plants, notamment sous les aspects de croissance racinaire, inoculation et stade de transplantation.

- L'arganeraie offre des opportunités de valorisation des produits au profit des populations de la région, notamment les fruits qui donnent une huile comestible et cosmétique à haute valeur ajoutée.

- La région est caractérisée par une dynamique associative prédisposée pour une intégration de la filière économique de l'arganier prenant en considération les impératifs de gestion durable de l'arganeraie et l'intérêt des populations usagères.

II.2 Contraintes au développement de l'arganeraie

On assiste de nos jours à un blocage au développement de l'arganeraie dû aux difficiles conditions climatiques, à son exploitation abusive par les populations rurales, à l'expansion de l'urbanisation dans la zone, et aux dysfonctionnements de la filière de l'arganier.

Contraintes climatiques :

Selon l'état des connaissances actuelles, la domestication de l'arganier, en tant qu'arbre fruitier strict, n'offre pas d'atouts comparatifs par rapport aux spéculations concurrentes, et qui en plus est, retranche à l'arganier une fonction essentielle, celle d'un écosystème aride, où à latitudes similaires, il reste unique par sa capacité de résistance et d'adaptation.

L'arganeraie est un écosystème résistant mais vulnérable aux conditions extrêmes. L'arganier est une essence qui résiste, dans une large mesure, aux sécheresses résultant de variations climatiques : irrégularité des pluies ; variations saisonnières des températures. Au-delà d'un certain seuil d'accroissement de l'aridité et d'élévation de température dû à un changement climatique important, l'arganeraie pourrait subir de graves perturbations.

Pratique des droits d'usage :

Les dispositions du Dahir de 1925 sur l'arganier, constituent une réelle entrave à la préservation à long terme de l'arganeraie. Cette loi ne protège l'arganier qu'en tant qu'arbre uniquement. Le fait d'autoriser le labour, la mise en culture sous les arbres et la surcharge pastorale, contribue à une perturbation profonde des structures fonctionnelles de l'écosystème.

De l'exploitation traditionnelle à l'exploitation intensive de l'arganeraie

Les cultures intensives :

Les cultures sont en train de marginaliser l'exploitation traditionnelle de l'arganeraie. Est-ce à dire que ces cultures rentabilisent au mieux l'arganeraie? Certes oui, mais cette rentabilité n'est que financière et n'intéresse le "fellah" qu'à très court terme. D'ailleurs, ce genre de pratiques dans des zones aussi sensibles et marginales et dans l'état actuel de son exercice, constitue le facteur le plus dégradant de l'écosystème arganier.

L'arganeraie s'est toujours prêtée à une exploitation traditionnelle que les populations usagères continuent à pratiquer. Dans certaines zones, elle constitue l'unique recours pour la survie de ces populations. La récolte de fruits d'argane, le pâturage et la céréaliculture en cours sont les principales activités qui maintiennent en place ces collectivités aux conditions de vie très modestes.

Dans l'Anti-Atlas, chaîne de montagnes aux portes du Sahara, l'arganier couvre encore de vastes étendues malgré la péjoration du climat et la forte pression anthropozoogène. L'arganier continue à être traité par les populations de la même manière que l'ont fait leurs ancêtres depuis des siècles, voire des millénaires. Cet arbre sacré a toujours été considéré comme un "bien familial" où un seul spécimen peut avoir parfois jusqu'à dix usagers voire plus, qui se partagent sans problème la récolte des fruits. Cet attachement à l'arganier se manifeste aussi par la surprenante conservation des arganeraies anti-atlasiques, jalousement surveillées par les usagers eux-mêmes.

Cette situation contraste fortement avec celle de l'arganier dans la plaine du Souss et plus particulièrement à Admine, où la pression et les progrès de l'agriculture l'ont dévalorisé graduellement, d'où son élimination progressive en tant que "gêneur". Dans cette zone, les cultures nécessitent la mobilisation de capitaux importants dont seuls les grands "fellahs"(producteurs) disposent. Le petit usager en est dépourvu et se trouve donc amené, devant les offres alléchantes de ces exploitants et spéculateurs, qu'ils soient locaux ou venant d'autres régions du pays, à louer ses droits de jouissance sans se soucier du devenir de "sa parcelle". Ces exploitants qui investissent des capitaux importants ne pensent qu'à tirer le maximum de profit dans un laps de temps réduit. Seuls les bénéfices immédiats les préoccupent; et l'arganier s'érige alors en obstacle dans beaucoup de cas, comme celui des secteurs à serres qui exigent pour les exploitants des terrains dépourvus d'arbres. Ces cultures se déplacent dans l'espace à plus ou moins brève échéance. La surface boisée ne peut donc que régresser sous cette emprise, et les processus de désertification risquent inéluctablement de s'étendre sous des conditions climatiques aussi drastiques.

Les mises en culture intensives dans l'arganeraie portent actuellement sur une superficie totale de 7 100 ha, dont 6 800 ha en plein champ et 300 ha sous-serre.

Ce mode de culture toléré depuis 1983 affecte sérieusement l'équilibre de l'écosystème à arganier(HCEFLCD).

Néanmoins, l'arganier subsiste encore dans certains recoins de cette forêt où il garde sa spécificité. Les usagers veillent à maintenir cette pratique traditionnelle, et n'ont pas encore succombé à la tentation d'intensifier la culture dans leurs parcelles. C'est le cas dans tout le sud-est de la forêt (commune de Birougra). A vrai dire, sa conservation résulte de la profondeur de la nappe phréatique (au delà de 100 mètres) difficilement exploitable, et des sols sableux profonds qui se prêtent mal à l'agriculture intensive.

Les cultures intensives dans l'arganeraie rapportent des bénéfices importants et contribuent au développement socio-économique de la région; mais comme revers de la médaille, on assiste à une dégradation et une prédation du couvert végétal et des sols. Ces pratiques culturelles constituent le facteur le plus prépondérant dans le recul de l'arganeraie.

Contrairement aux cultures intensives, l'exploitation traditionnelle protège beaucoup plus l'arganier. Elle préserve l'écosystème, sous réserve que la charge pastorale ne soit pas très prononcée. Les sols ont une garantie de protection contre l'érosion, surtout éolienne, dans ces zones très sensibles et à équilibre fragile. La pérennité de l'arganier depuis des dizaines de siècles est une preuve concrète du bienfait de ce mode d'exploitation. L'arganier traité en tant que tel représente la certitude qu'un niveau de vie, modeste sans nul doute mais assuré, peut être maintenu pour les populations locales.

En plus du revenu modeste que procure l'exploitation traditionnelle, d'une manière soutenue et perpétuelle, en relation avec la préservation de l'arganeraie, la valeur de cet environnement boisé, difficilement quantifiable, dépasse de très loin tous les bénéfices à court terme du secteur intensif.

Le ramassage des noix d'argan et le prélèvement du bois de feu :

Le ramassage systématique des noix d'argan, permis par la même loi, ne laisse pas beaucoup de possibilité à la régénération naturelle, et condamne par conséquent la pérennité de l'écosystème arganeraie.

Le prélèvement de bois de feu constitue également une consommation qui se fait au détriment de la régénération. Le déséquilibre entre les potentialités (350 000 m³/an) de l'arganeraie et les prélèvements qui s'élèvent à trois fois ses possibilités (1 150 000 m³/an) conduit inévitablement à la restriction du capital forestier. La forêt d'arganier subit une surexploitation en matière de production de bois, l'industrie de bois prélève trois fois plus que la capacité potentielle de l'arganeraie en bois. (HCEFLCD)

La surcharge pastorale :

L'Arganeraie subit une surcharge pastorale aggravant les déséquilibres. La charge pastorale varie suivant les zones forestières de 1,5 à 4 UPB/ha, soit près de 3 fois la charge d'équilibre admise. **(HCEFLCD)**

La pression pastorale sur l'arganeraie est aussi aggravée par les troupeaux camelins transhumants, appartenant à des spéculateurs qui pratiquent une économie de rente basée sur la gratuité de la ressource mettant ainsi en danger le devenir écologique de la région.

L'élevage extensif pratiqué appauvrit la biodiversité de l'arganeraie, déséquilibre physiologiquement les arbres, et engendre une réduction de la production fruitière se traduisant par une moins value pour la production de l'huile d'argan.

Dysfonctionnement de l'arganier:

La filière de l'arganier souffre d'une désarticulation de ses différents segments dans la mesure où seul le segment « huile d'argan » est développé. L'engouement autour de ce segment provoque davantage de dysfonctionnements de l'ensemble de la filière avec comme conséquence la dégradation de l'arganeraie. La viabilité des activités économiques liées à la production et à la commercialisation de l'huile d'argan se trouve ainsi compromise.

L'urbanisation de la zone d'arganeraie :

L'urbanisation dans la zone est en expansion. Cette extension s'effectue aux dépens de la forêt d'arganier. L'urbanisation et la réalisation des équipements sociaux ont requis la soustraction, au cours des dix dernières années, du domaine de l'arganier, d'une superficie de l'ordre de 4 300 ha (*Source :HCEFLCD*).

Les effets cumulés de tous ces facteurs conduisent, à terme, à une situation lourde de conséquences en matière de stress hydrique pour les arbres, d'érosion hydrique et éolienne, et de recul de l'Arganeraie :

- Stress hydrique : L'intensification de l'agriculture dans la région a provoqué une exploitation incontrôlée des eaux souterraines, le déficit en eau de la région est de 250 millions de m³/an avec un rabattement de la nappe phréatique de l'ordre de 3 à 5 m/an. Ceci perturbe les fonctions physiologiques de l'arganier et influe négativement sur le cycle de l'eau. *(Source :HCEFLCD)*

- Erosion hydrique et éolienne : La dégradation des terres dans la région est de l'ordre de 500 tonnes/km²/an. Cette dégradation est inquiétante dans la mesure où la reconstitution des sols est lente dans des milieux caractérisés par l'aridité. La zone à haut risque d'érosion représente près de 40 % de la superficie totale de la région du Souss-Massa soit 1,12 millions d'hectares. *(Source :HCEFLCD)*

- Recul de l'Arganeraie : L'étude d'évaluation de la régression des peuplements d'arganier, sur une période de 20 ans, par des analyses diachroniques des photographies aériennes, fait ressortir un recul de l'équivalent de 600 ha/an pour le seul massif forestier d'Admine qui s'étend sur 22 000 ha dans la plaine du Souss. (Source :HCEFLCD).

Ces multiples usages qui concourent inévitablement à la dégradation de l'arganeraie, imposent la réadaptation de la législation de l'arganeraie pour la sauvegarde de l'Arganier et l'amélioration des conditions socio-économique des populations

III/ LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES DE LA DEGRADATION DE L'ARGANERAIE

L'arganier est un arbre très rare que l'on trouve dans le sud –ouest du Maroc, véritable relique du tertiaire (plus de 200 mille ans). En plus de multiples autres bénéfiques, il offre depuis longtemps aux populations de sa zone, un fruit dont est tirée une huile aux multiples usages curatifs et culinaires. Cet arbre est aujourd'hui menacé de disparition du fait de l'avancée du désert et des effets néfastes de l'homme. Malgré que l'arganeraie ait été reconnue par l'UNESCO comme réserve de la biosphère en 1999, la surface couverte par l'Arganier a diminué de 700 000 hectares en 25 ans, semant les germes d'une future catastrophe écologique, économique et sociale. Cette diminution de la surface de l'Arganeraie pourrait engendrer des conséquences tragiques aussi bien sur le plan socio-économique qu'écologique.

Pourquoi une catastrophe écologique ?

L'arganier est très résistant au climat chaud du Sud du Maroc, en effet ses racines peuvent plonger à 250 m de profondeur pour aller chercher l'eau qui lui est nécessaire. Ce phénomène permet :

- de fixer les sols en empêchant leur érosion, leur appauvrissement et leur désertification
- de faire remonter l'humidité des profondeurs vers la surface et favoriser ainsi le développement d'une autre flore et de la faune
- de favoriser le développement d'une intense activité microbiologique dans la sphère racinaire qui permet de rendre le sol plus fertile

La difficulté de régénération artificielle de cet arbre rend la situation encore plus urgente et préoccupante.

Pourquoi une catastrophe socio-économique ?

L'arganier, de par son importance écologique, aide non seulement les populations rurales (plusieurs millions de personnes) à vivre dans un milieu aux conditions très difficiles (nourriture pour hommes et animaux, bois), mais son exploitation leur permet aussi d'en tirer un revenu et un moyen de subsistance.

Si les cris d'alarme en faveur de l'Arganier se multiplient ces derniers temps, ce n'est pas uniquement parce que cet arbre, maltraité par les hommes, est en péril; il est aussi et surtout une ressource économique à réhabiliter et à promouvoir.

L'Arganier se meurt, et cela ne pose pas uniquement que de sérieux problèmes écologiques mais des considérations sociales et économiques sont aussi en jeu, car dans cette vaste région couverte par l'Arganier celui-ci est un véritable patrimoine naturel où culture et agriculture se sont toujours entremêlées. Cette espace forestier joue un rôle de premier plan au niveau environnemental, il protège la plaine agricole du Souss qui est le grenier du Maroc en termes d'agriculture destinée à l'exportation. En termes macro environnement, cette forêt protège aussi le nord du Maroc et même le sud de l'Europe contre le phénomène d'ensablement et de désertification. D'où la nécessité de sa protection et de sa conservation

Si l'intérêt de cette espèce végétale est multiple et n'est plus à démontrer, les problèmes qu'elle confronte, et qui peuvent à terme, et à défaut de mise en œuvre de solutions adéquates, aboutir à des situations irréversibles et aux conséquences négatives difficiles à évaluer, sont également connus et bien cernés, et s'énoncent comme suit :

- L'arganeraie marocaine régresse en termes de superficies et surtout de densité : En moins d'un demi-siècle, la densité moyenne de l'arganeraie nationale est passée de 100 arbres/ha à 30 arbres/ha, tandis que les superficies couvertes régressaient en moyenne de 600 ha par an. Malgré cette importance et à cause de la pression des pratiques humaines, des nécessités de l'urbanisation et des besoins du développement de l'agriculture moderne extensive, de grandes superficies de cette forêt ont été arrachées durant les dernières années, particulièrement dans la plaine. On estime qu'environ 6.000 arbres disparaissent chaque années pour diverses causes :

- L'aire de l'Arganier se dégrade d'année en année sous l'effet conjugué de l'accroissement de la population et du cheptel, de l'apparition des cultures intensives (notamment le maraîchage sous serres), avec comme corollaires : Le déboisement, les surpâturages, une désertification accrue, un exode accentué des populations rurales vers les villes de la région.

- Les rares tentatives de reconstitution par transplantation, opérées jusqu'à maintenant ont enregistré des échecs, dûs, entre autres facteurs, au manque de collaboration entre les principales parties concernées : Les aménageurs forestiers et les chercheurs universitaires. Les Universités et Instituts de recherche (IAV Hassan II d'Agadir, la faculté Ibn Albaytar de Rabat, Faculté des Science d'Agadir, INRA d'Agadir, Centre de Recherche Forestière de Marrakech) continuent à effectuer plusieurs recherches dans le secteur d'arganier. En terme d'utilité, la quasi-totalité des projets de recherche demeurent utile pour la conservation et le développement de l'arganier malgré l'implication de différentes institutions de recherche dans le programme de conservation et de développement de l'arganier qui mérite d'être mentionnée et aurait pu apporter une synergie et un plus aux projets. Mais un manque de coordination interne et externe entre les différentes institutions, a freiné leur apport scientifique. il n'y a pas une étroite collaboration entre chercheurs et forestiers au niveau des programmes de régénération de l'arganier.

- L'Arganier et les produits qui en sont dérivés, notamment l'huile, ne sont pas valorisés comme ils devraient l'être, faute de techniques appropriées et modernes d'extraction et de production. Les méthodes traditionnelles d'extraction nécessitent beaucoup de travail et d'efforts et consomment une part importante du temps des femmes rurales. Il faut souligner aussi l'analphabétisme, le faible niveau d'éducation et l'asymétrie d'information des femmes rurales, qui ne les permet pas de tirer davantage de profit de la vente de l'huile d'argan. Les femmes ne disposent pas d'information parfaite du prix de vente, elles sont victimes des collecteurs qui les achètent le produit à vil prix pour le revendre aux industries cosmétiques et alimentaires européennes à des prix élevé. Tous ces facteurs font que le produit demeure généralement de moindre qualité et mal rémunéré ce qui empêche les femmes d'accéder au réseau commercial régional et international.

Tous ces multiples avantages et contraintes nécessitent une valorisation afin de pérenniser l'Arganier pour réduire la pauvreté des femmes rurales.

IV/VALORISATION, PERSPECTIVES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE

Tous les atouts que recèle la filière économique d'arganeraie et les contraintes au développement qu'elle connaît, sont déterminants pour valoriser, définir des stratégies, des perspectives et des actions à mettre en œuvre afin de lever les barrières au développement durable de l'arganier Ceci permettrait de contribuer à la réduction de la pauvreté féminine en milieu rural. et de maintenir les

populations de ces campagnes dans leur environnement, les empêchant comme tant d'autres de subir l'exode rural qui les mènera vers les quartiers pauvres ou les bidonvilles des grandes villes.

IV.1 La valorisation de l'arganeraie

L'estimation de la valeur ajoutée au niveau local de l'exploitation de l'arganeraie à travers une intégration entre l'exploitation du fruit, les prélèvements de bois et l'élevage extensif seraient de l'ordre de 3 60000 dh/ha/an. (HCEFLCD)

La régression massive de la forêt d'arganeraie n'est pas uniquement liée au problème de surpâturage mais aussi aux effets conjugués de la pression anthropique croissante sur les ressources naturelles et des conditions climatiques sévères. Si rien n'est fait pour renverser la tendance, la situation risque de s'aggraver.

Si rien n'est fait pour renverser la tendance, la situation risque de s'aggraver, La projection de la situation actuelle pour une période de dix ans et sans mise en défens montre une baisse de près de 30% de la valeur ajoutée de la filière économique de l'arganeraie.

A travers cette analyse purement économique, il y a lieu de préciser que l'utilisation rationnelle de cet écosystème passe par un meilleur équilibre entre l'expression du potentiel de l'arganeraie en production de fruits et le droit d'usage des populations.

Rappelons que l'Arganier fait l'objet d'un unique statut juridique, la législation spéciale de l'arganeraie (Dahir du 4 Mars 1925 sur la protection et la délimitation des forêts d'arganier) qui reconnaît aux populations des droits de jouissance élargis notamment: la cueillette des fruits, Le parcours des troupeaux, l'utilisation du sol pour la culture, le ramassage de bois mort et la coupe de bois de chauffage, de charbonnage et de service. Ces droits d'usages demeurent incompatibles avec la pérennité de l'arganeraie. Les dispositions de cette législation sont confrontées aux impératifs de gestion durable de l'arganeraie et les possibilités de celle-ci ne s'accommodent plus à la demande croissante actuelle engendrant une forte pression sur la ressource qui constitue une contrainte au développement de l'arganier.

IV.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE

La problématique et l'enjeu sont donc actuellement, non seulement d'enrayer le processus de régression de l'arganeraie, mais aussi de replanter une partie de ce qui a été perdu, afin que l'Arganier redevienne ce qu'il a toujours été : "Un pivot dans un système agraire traditionnel, basé sur l'exploitation de l'arbre, l'élevage et la céréaliculture".

Les problèmes de l'arganeraie étant essentiellement dûs aux conséquences d'une interaction irrationnelle de l'Homme avec son milieu environnant dans cette aire, il nous semble que toute politique de réhabilitation de cette espèce végétale, si elle veut connaître quelque chance de succès, doit obligatoirement s'attacher à rationaliser cette intervention de l'Homme sur la nature, et donc s'articuler nécessairement autour des actions ou objectifs prioritaires suivants :

- Objectif et action de sauvegarde et de protection par la révision des textes juridiques régissant l'Arganier (Revoir les dispositions du Dahir de 1925, qui accordent de larges droits de jouissance aux usagers, dans un sens plus contraignant en termes d'obligation d'entretien des arbres par ces usagers.)

- Objectif et action d'information et de sensibilisation des usagers et des bénéficiaires, mais aussi de toute l'opinion publique nationale et internationale, sur les spécificités, l'importance et l'intérêt de la conservation de cet arbre; par l'organisation régulière et travers tout le territoire national, de manifestations destinées à valoriser l'Arganier et ses produits.

- Objectif et action de lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance des femmes en zone rurales pour mieux valoriser l'arganier, sachant que l'analphabétisme touche plus de 75 % des femmes rurales de la région. et favoriser l'accès à l'éducation de base des jeunes filles âgées de 6 à 12 ans dans la zone d'arganeraie

- Objectif et action de pallier au déficit professionnel en gestion, en financement et en commercialisation des produits dont souffrent les femmes qui évoluent dans le milieu de l'arganier pourrait permettre une meilleure gestion et commercialisation du produit aussi bien sur le plan local qu'international. La formation technique pour développer les compétences et améliorer le processus et la qualité de la production et être en mesure d'assurer la gestion financière et administrative de l'entreprise. L'information et la formation aux TIC pour assurer la commercialisation de la production par une meilleure connaissance des besoins du marché et le développement de leurs capacités d'écoute et d'adaptation pour pouvoir réagir à temps aux changements qui affectent les

modes de consommation, ainsi que l'amélioration des techniques de communication pour la commercialisation des produits sur le marché international

- Objectif de sylviculture et d'Aménagement de l'Arganier, notamment par l'allocation des moyens nécessaires aux travaux de recherche scientifiques en cours sur les techniques de reproduction et de transplantation, et l'accélération de ces travaux; et par la mise au point de techniques appropriées d'exploitation et de valorisation des produits de l'Arganier, surtout la nécessité d'établir une parfaite collaboration entre forestiers et chercheurs universitaires dans la régénération de l'arganier.

C'est dans ce contexte qu'œuvre l'Etat et les ONG qui encadrent les coopératives féminines de fabrication d'huile d'argan en collaboration avec les partenaires de développement afin de réduire la pauvreté féminine tout en sauvegardant l'environnement de façon durable. Ainsi la direction des eaux et forêts, et les ONG adoptent plusieurs stratégies d'interventions pour la réalisation de leur programme.

IV.3 STRATEGIES D'INTERVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DE L'ARGANERAIE

Les acteurs les plus importants intervenant au niveau de la stratégie de développement de l'arganier sont les ONG et Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Femmes et ONG

Les ONG intervenant dans la promotion, la gestion et le développement de l'Arganier offrent une lueur d'espoir pour un avenir meilleur des femmes rurales. Ayant un statut contraignant, les femmes sont prêtes à coopérer avec les ONG pour résoudre leurs problèmes socio-économiques. Les ONG ont alors une crédibilité de la part des bénéficiaires.

Ces ONG agissent selon leur logique correspondant à leur « raison d'être », leurs stratégies privilégient les aspects suivants :

- l'adhésion des femmes au processus de changement marquée par leur volonté de dépasser les contraintes liées à la tradition.

- Leur présence sur tous les fronts pour que leur l'intégration des femmes au développement soit effective

-informer, sensibiliser et alphabétiser et former les femmes non seulement pour une meilleure gestion et commercialisation de leurs produits mais aussi pour qu'elles accordent une importance particulière à la sauvegarde de leur patrimoine forestier.

- Sensibiliser les autres acteurs pour inscrire les femmes comme bénéficiaires et actrices du développement.

- Impliquer davantage les femmes dans la gestion durable des arganeraie pour qu'elles soient mieux armées pour affronter une société conservatrice où la femme ne doit pas dépasser l'espace domestique et accéder à son indépendance financière.

Les coopératives d'extraction de l'huile d'argan qui sont 100% féminines, utilisent les fruits d'argan pour extraire l'huile alimentaire et cosmétique. Les adhérentes sont conscientes du danger qui menace la forêt d'arganier grâce aux formations de sensibilisation à la protection de l'environnement, les femmes sont devenues des actrices déterminantes dans ces entreprises. Elles s'interposent aux nomades pour interdire l'utilisation abusive de la forêt. En effet, elles se regroupent et entrent en conflit direct avec les éleveurs de dromadaires ou nomades pour les chasser et les empêcher d'abuser des ressources parce qu'ils constituent selon elles, des vecteurs de dégradation sauvage de la forêt. La prise en compte de ce facteur est cruciale ; les femmes sont conscientes que leur condition est défavorisée et que la pérennité de leur entreprise est conditionnée par la protection et la sauvegarde de l'arganier. C'est à ce niveau que prend la participation féminine au développement.

Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification(HCEFLCD)

Il ressort de l'analyse diagnostic de l'état actuel que l'écosystème arganeraie est en dégradation progressive.

Face à cette situation, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification, a élaboré une stratégie basée sur deux principales dimensions : la lutte contre la désertification par le développement durable de l'arganeraie et le développement humain par l'intégration de la filière économique de l'arganier à travers des actions et projets territorialisés en partenariat avec les usagers.

Cette stratégie s'appuie sur deux approches : Participative, par l'intégration de l'ensemble des usagers dans le processus de développement intégré de l'arganeraie partenariale, par la responsabilisation des différents intervenants, et la mise en commun des moyens pour une meilleure cohérence des actions.

Pour la mise en œuvre de cette stratégie, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification a engagé un processus de planification opérationnelle qui a retenu pour l'arganeraie 13 projets territorialisés.

Ces projets s'articulent autour des principales composantes suivantes pour une période de dix ans :

- La reconstitution de l'arganeraie sur 40 000 Ha ;
- L'élaboration de plans de gestion concertés des massifs forestiers sur 200000 Ha ;
- L'aménagement de l'ensemble des aires protégées en relation avec le zonage de la Réserve de Biosphère Arganeraie ;
- L'organisation des usagers en groupements sylvo-pastoraux.
- L'Organisation de la filière dans l'objectif de restituer une part de la valeur ajoutée générée à l'aval pour participer à l'effort de reconstitution de l'écosystème arganier. (Source: HCEFLCD)
- La valorisation des produits de terroir par la labellisation pour protéger les intérêts des usagers en améliorant leur revenu.

Pour soutenir ces actions de développement, les mesures d'accompagnement mises en place consistent en :

- la compensation des mises en défens par l'octroi aux usagers d'une indemnité de 350dh/ha/an ;
- l'appui aux d'actions de développement local dans les zones périforestières.

C- LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU KARITE AU BURKINA FASO

Le Karité appelé parfois arbre à beurre est une espèce fruitière naturelle à croissance lente originaire de la savane soudanaise du sud-Sahara africain. Il s'étend sur une bande étroite de 5000 Km d'aire de repartition allant du Sénégal vers l'Ouest en Ouganda et en Ethiopie, au sud et à l'Ouest de cette bande. (AITVCK Dakar 2002). L'arbre à karité pousse dans quelques seize (16) pays d'Afrique et le Burkina Faso est l'un des sept principaux pays à fort potentiel.

Les estimations pour le Burkina Faso font état d'une densité de trente (30) arbres à l'hectare (soit environ 195.000.000 d'arbres), et un potentiel de 780.000 tonnes d'amandes sèches. (PSD, 2000)

Les zones à fort potentiel sont: la zone Diébougou -Gaoua (environ 142.500 tonnes / an), la zone de Koudougou (environ 135.000 tonnes / an), la zone de Banfora (environ 132.000 tonnes / an) ainsi que les zones Nord Ouaga, Sud Ouaga et Houndé (60.000 à 90.000 tonnes / an) (PNK 2006).

La production se fait de façon traditionnelle et informelle, la récolte est faite par ramassage manuelle après la chute du fruit mûr, la période de production est de juin en août. Le karité met 10 à 20 ans avant de produire après plantation.

I-L'importance du karité au niveau national et international

L'exploitation économique du beurre de karité a été rapportée dans l'histoire et remonte à très longtemps. Durant la période coloniale, il existait en Afrique de l'ouest ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui une véritable «filiale commerciale» basée sur l'exportation du beurre de karité comme matière première. Un tel commerce existe encore et constitue de nos jours un vrai paradigme économique.

La production du beurre de karité est devenue, depuis les années 80, une des ressources naturelles stratégiques pour relever le défi du développement durable¹ au Burkina Faso, l'un des pays les plus pauvres du monde².

¹ Le concept de « *sustainable development* » couramment traduit par « *développement durable* » a pour objectif d'assurer le bien-être des générations présentes sans compromettre celui des générations futures. Pour plus de détail, voir le célèbre Rapport Brundtland (World Commission on Environment and Development, 1987).

² Selon le Rapport mondial sur le développement humain de 2005 du PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le Burkina Faso se trouve parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. 81 % de la population vit en deçà du seuil de pauvreté monétaire avec 2 \$ par jour.
http://hdr.undp.org/reports/global/2005/francais/pdf/HDR05_fr_HDI.pdf

Chaque année, c'est durant la période difficile de soudure que l'arbre fournit généreusement ses fruits nutritifs aux populations rurales. Les graines contenues dans le fruit sont constituées d'une amande contenant un pourcentage très élevé d'huile plus connus sous le nom de «beurre de karité» et qui joue un rôle très important dans la consommation des ménages et dans l'économie rurale des zones de savane où l'arbre se développe. Pour beaucoup de pays sahéliens, l'exploitation du beurre de karité constitue encore une part importante des recettes d'exportations. En guise d'exemple le beurre de karité a occupé le troisième rang des produits d'exportations au Burkina Faso. Il est aussi intéressant de noter qu'au niveau local, les prix qui sont appliqués aux produits à base de karité dans la partie est de l'aire naturelle- une zone non concernée par l'exportation de cette matière première - sont presque double de ceux appliqués en Afrique de l'ouest.

La filière économique du Karité a enregistré la plus forte production brute de noix et nette de beurre en 1985 sur la période 1985 – 2005 soit les moyennes annuelles de 93,1 et 78,4 milles de tonnes de noix et de beurre de karité, soit une exportation annuelle moyenne de 25,9 milles tonnes sur la période. Cette production brute et nette équivalent à des valeurs moyennes de 3371,5 et 5484,7 millions de franc CFA et la quantité d'exportation sur la période équivaut à une valeur annuelle moyenne 3509,4 FCFA.

On assiste à une forte baisse de la production de karité entre 1985 et 1986, la filière karité a perdu plus de la moitié de sa production brute en noix et nette en beurre, entraînant une perte considérable des recettes d'exportations qui passe de 3841 à 630 millions FCFA. Ceci pourrait s'expliquer par la forte déforestation, la désertification et la sécheresse connues au cours de cette année. Les quantités produites fluctuent entre 1986 à 2000 et augmentent entre 2000 et 2005 mais elles n'ont jamais atteint le niveau de 1985. Néanmoins le Burkina a enregistré la plus grande valeur d'exportation en 2005 du fait de l'importance accrue du produit sur le marché mondial (Source: IAP/DGEP Scénario_Mai 2006).

I.1 Rôle socio- économique du karité

Une ressource naturelle précieuse : le karité, un « arbre de vie »

Le karité est un arbre symbolique³ qui s'inscrit dans le quotidien des villageois. Il est un arbre de vie : on utilise le même mot pour nommer la vie et le karité dans plupart des dialectes au sahel. Il est donc aussi largement associé à la

³ Un symbole doit sa validité au fait que la réalité qu'il représente lui est incorporée.

fécondité,⁴ à la vie qu'il stimule, qui se régénère. Le beurre de karité protège, revitalise, nourrit. Il est non seulement utilisé dans l'alimentation où il est très apprécié notamment pour certains plats typiques et il offre des possibilités d'utilisation que les autres huiles végétales (palme, arachide, coton...), achetées dans le commerce, ne possèdent pas. Il accompagne les mariages, les naissances mais aussi les rituels d'initiation ou les funérailles en Afrique.

Dans la zone naturelle du Karité, l'exploitation des fruits et l'extraction du beurre a été de tout le temps réservé aux femmes. Dans les sociétés traditionnelles, les femmes étaient les principales responsables de la collecte des noix, de leur transformation et de leur vente sous forme de beurre de karité. Elles étaient également détentrice d'une large part de revenus issus de ce commerce et qui servaient principalement à prendre en charge la famille, à subvenir au besoin du ménage.

Le rendement annuel de l'arbre à karité peut varier de façon significative d'un pied à l'autre et d'une période à l'autre, selon des facteurs à la fois génétiques et situationnels non encore bien élucidés. Même s'il a été estimé que 70% des noix collectés chaque année sont autoconsommées après transformation sous forme de beurre, une proportion importante reste encore sous-utilisée du fait de l'éloignement, des contraintes de transport et des très faibles retombées pour les producteurs ruraux.

Il a été estimé que l'année 2000, quelques 610000 tonnes de noix ont été collectées à travers toute la partie africaine de l'aire de distribution dont environ 65000 Tonnes ont été exportés principalement en Europe et au Japon. Le reliquat, 545.000 tonnes a été traité, ce qui a permis de produire localement quelques 131.000 tonnes de beurre de karité dont une grande partie a été autoconsommée sous forme d'huile de cuisson dans les pays producteurs.

Même si une grande partie de quantités exportées subit une transformation industrielle pour donner divers produits à usage alimentaire- notamment comme Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat, la nature insaponifiable du beurre de karité lui confère des propriétés thérapeutiques uniques dans le traitement des peaux. Pour cette raison ses usages cosmétiques constituent de nos jours un segment petit de par la taille mais qui génère d'importants revenus monétaires aux industries européennes.

Le Burkina Faso est le deuxième producteur mondial de karité, Selon la pluviométrie ce petit pays de l'Afrique de l'ouest produit de 40000 à 80000

⁴ Voir l'étude de Calame-Griaule (1974) sur le thème de l'arbre dans les contes où elle montre que le karité représente le pouvoir fécondant du sperme de l'homme. Le premier nom botanique du karité *Butyrospermum Parkii* est composé du mot *Butyro* qui vient du latin *butyrum* : le beurre et *spermum* : la semence.

tonnes d'amandes de Karité par an. Celle-ci, réputées pour leur haute teneur en matière grasse, sont utilisées localement pour la cuisine, la pharmacopée et la cosmétologie. Elles intéressent de plus en plus les pays occidentaux pour les soins de la peau.

Collectivisation féminine de la production et nouvelles hiérarchies sociales

La production du beurre de karité s'effectue pleinement dans un contexte de développement de réseau et de système social. Les femmes d'une ou plusieurs concessions se rassemblent en groupe suivant le même principe de rotation que pour celui de la préparation des repas. Cependant il existe une plus grande variabilité en fonction de la hiérarchie sociale lignagère et générationnelle des femmes (position du mari, âge, rang d'épouse, aînée/cadette, etc.). L'extraction du beurre de karité est le résultat d'un travail à la fois individuel mais aussi collectif où les femmes s'entraident pour les étapes les plus difficiles, notamment lors du pilage et du broyage des amandes ou pour le barattage. Le partage et la construction d'un savoir-faire commun revêtent une forme particulière pour certaines femmes puisqu'au sein de ces sociétés patrivirilocales, les femmes peuvent être étrangères les unes aux autres. Par conséquent, toutes les productrices ne possèdent pas les mêmes techniques de fabrication⁵, la venue d'une nouvelle épouse pourra être alors l'occasion d'un nouvel apprentissage. Le jour de la transformation du karité, une des femmes du groupe apporte ses amandes. Le beurre obtenu au final lui revient, il peut être utilisé pour la consommation familiale ou être destiné à la vente dont les revenus sont réutilisés pour satisfaire les besoins de son ménage.

La création des groupements et des unions de groupements féminins constitue un changement majeur dans l'organisation de la production du beurre de karité. Celle-ci passe progressivement de sa forme individuelle et autonome (inscrite néanmoins dans un système d'entraide) à une forme collective obligatoire du fait des modalités de financement imposées par les organismes de développement. Cette tendance s'observe aussi bien en milieu rural que dans les principales villes du pays et notamment à Ouagadougou où les femmes pauvres tentent de diversifier leur source de revenus par le biais de la production du beurre de Karité.

Au Burkina Faso, on compte à l'heure actuelle sept importantes unions de groupements de productrices particulièrement encadrées par plusieurs organismes de développement. Il existe une grande diversité de groupements dont il découle différents degrés d'autonomie intellectuelle et financière, de cohésion sociale et de dynamisme économique. Les femmes se regroupent au

⁵ Au sein d'un même village, les femmes ne feront pas le beurre suivant les mêmes techniques.

niveau des coopératives de Karité et elles partagent une même vision des choses, mettent en commun des pensées et tentent d'atteindre les mêmes objectifs, à savoir augmenter leurs revenus à travers la commercialisation du Karité.

Le groupement est avant tout un lieu d'entraide, de solidarité et d'apprentissages nouveaux. Si l'objectif premier est d'améliorer les conditions de vie économiques des femmes en générant des revenus, le groupement reste aussi étroitement associé à des objectifs non économiques. Par exemple, le travail en dehors de l'espace domestique leur donne une nouvelle image d'elles-mêmes, il est un lieu de reconnaissance sociale important vis-à-vis de leurs époux et des autres femmes du quartier.

I.2 Rôle écologique du Karité

L'arbre a karité a une incidence favorable sur l'environnement car en incitant les burkinabés à protéger les arbres à beurre il favorise la lutte contre la désertification et prône la protection de l'environnement.

Le karité (*Vitellaria paradoxa*) joue un important rôle dans la fertilité des sols. Selon une publication du CIRAD 2006 sur les fertilités du sol au Mali, et au Burkina, Le karité stocke du carbone et améliore la fertilité des sols. Dans les champs des paysans, des arbres (karités principalement) sont associés aux cultures, et forment un paysage de "parc à karités". Les arbres restituent au sol des quantités importantes d'éléments minéraux : 35 kg CaO ha⁻¹, 8 kg MgO ha⁻¹, 4,5 kg K₂O ha⁻¹ et 9 kg N ha⁻¹, apports comparables à ceux des engrais, surtout CaO et MgO qui permettent d'éviter l'acidification du sol. Ces arbres participent à la séquestration du carbone, environ 16 t ha⁻¹ de C sont stockées dans les parties aériennes des arbres et 8 t ha⁻¹ de C dans les racines, ce qui est une contribution non négligeable au niveau de la lutte contre le réchauffement de la terre.

L'intérêt du Karité ne réside pas seulement dans la fertilité, en particulier les apports en matière d'azote, mais c'est surtout au niveau du complexe absorbant que son effet est notable. La richesse chimique du sol double presque pour la plupart des champs du fait de la présence des arbres à karité, ce qui accroît la production agricole des zones de karité. ***Les karités améliorent donc la fertilité des terres cultivées et stockent des quantités importantes de carbone***

Le gouvernement a pris des engagements nationaux destinés à lutter contre la pauvreté⁶ et à préserver l'environnement⁷. L'un d'entre eux vise tout

⁶ Qualifiées comme les « plus pauvres des pauvres », les femmes sont les premières « cibles » de ce programme. La féminisation de la pauvreté est étayée par les faits, les femmes tout en ayant des statuts différents, sont soumises à d'identiques inégalités : temps de travail plus long, éducation et formation inférieures, chiffres élevés de mortalité maternelle, etc. (Bisilliat, 1996 : 377).

particulièrement les femmes en valorisant la production du beurre de karité pour le marché international. Ainsi « ceux qui ont intérêt à ce que les forêts et les terres boisées africaines soient gérées de manière durable doivent trouver des moyens d'ajouter de la valeur aux produits non ligneux renouvelables des forêts et des terres boisées, en vue d'encourager, par des incitations concrètes basées sur le marché, l'utilisation durable et la conservation des ressources » (Masters, Yidana et Lovett, 2004 : 46)

II/ANALYSE DU MILIEU DU KARITE : DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ET ECOLOGIQUE

II.1 AVANTAGES DU KARITE

Le marché pour le karité à l'échelle mondiale

Le commerce international des amandes est relativement ancien⁸, actuellement, le karité occupe une place importante sur le marché du chocolat et de l'industrie cosmétiques et agroalimentaires européenne. Le karité est devenu un substitut du cacao car il est moins coûteux, de plus, la propriété qu'a ce dernier de ne pas fondre à des températures très élevés rend le beurre de karité attrayant pour les chocolatiers (Vuillet, 1911).

Bien que fluctuant, il est en constante augmentation. 95 % des amandes commercialisées à l'échelle mondiale sont destinées au marché agroalimentaire (Rantrua, 2004). Au Burkina Faso, les volumes d'exportation d'amandes sont passés de 8200 tonnes en 1999 à 36 950 tonnes en 2002⁹(source : MCPEA). Pour les noix brut exportés en Europe, le beurre est extrait à l'aide de procédés industriels (extraction chimique par solvant, fort pourcentage de corps gras, rendement optimum), principalement en Europe, puis séparé en deux fractions : une fraction de graisse végétale (stéarine) – vendue pour la formulation d'équivalents du beurre de cacao (CBE) – et une fraction d'huile, utilisée comme base bon marché dans la production de margarines, ainsi que comme composante d'aliments fourragers (Masters, Yidana et Lovett, 2004 : 47).

Les 5% restant de la commercialisation des amandes sont destinés au marché des cosmétiques dont la croissance rapide augure une augmentation de la

⁷ Suite à la Conférence de Rio en 1992 et à la ratification de la Convention sur la biodiversité en 1993, le programme « 8000 villages- 8000 forêts » est lancé en 1994.

⁸ Park fait uniquement référence dans son ouvrage au commerce du beurre de karité « *schétoulou (...)* pour les Blancs» (Park, 1795 : 54), nous estimons donc d'après les travaux de Vuillet que celui des amandes date de la période coloniale au début du XIX^{ème} siècle.

⁹ Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat. Il faut néanmoins garder une certaine prudence sur les chiffres qui diffèrent considérablement suivant les sources.

demande internationale en amandes et surtout en beurre de karité. En effet, les industries cosmétiques consommeraient entre 2000 et 8000 tonnes de beurre de karité¹⁰ (Masters, Yidana et Lovett, 2004 : 47). En moins d'une dizaine d'années, il est devenu un ingrédient très prisé dans les cosmétiques à base de produits naturels. Deux méthodes d'extraction permettant de conserver les principes actifs des amandes de karité sont préconisées pour le beurre à usage cosmétique (les rendements sont plus faibles et leurs prix plus élevés que pour celles utilisées dans l'industrie alimentaire). Il s'agit de la méthode par pression mécanique (procédé industriel) et de la méthode artisanale des femmes africaines.

Dans cette perspective favorable, la promotion commerciale du beurre de karité, en tant que produit à forte valeur ajoutée issu d'une activité spécifiquement féminine, a été alors présenté par l'Etat comme une des voies permettant de sortir le pays de sa pauvreté

II.2 CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU KARITE

Contraintes climatiques :

Le Karité est un arbre très résistante au climat sec et chaud du sahel, mais cette résistance a des limites, de nos jours le Burkina a perdu une majeure partie de ses superficies de karité du fait des conditions climatiques difficiles et en particulier les sécheresses successives et d'autres facteurs anthropiques.

Pratique des droits d'usage.

Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies (SCNUD) sur la lutte contre la désertification estime dans un [rapport de 1993](#), que dans la région du Sahel, les feux de forêt constituent une des causes principales de la désertification. Le Burkina ne fait pas exception à cette règle.

Faisant partie intégrante de la savane africaine, le karité souffre des ravageurs habituels que sont les insectes et certaines maladies subconséquentes, ainsi que les feux de brousse qui sont une pratique courante dans les pays de la région. Ceux-ci représentent la première cause de destruction des récoltes de karité au Burkina Faso. De nos jours, on estime que la grande majorité des incendies sont dus à l'intervention humaine. A l'intérieur de cette catégorie, on distingue les feux allumés pour des motifs économiques, religieux et coutumiers. Les feux de brousse permettent par exemple d'obtenir des terres arables plus rapidement ou des repousses d'herbes fraîches qui fourniront de nouveaux pâturages pour le bétail. Les incendies font également fuir des animaux ou insectes qui pourraient

¹⁰ Les volumes d'exportation du beurre de karité au Burkina sont restés constants sur la période 1999-2002 avec une moyenne de 215 tonnes.

être nuisibles tant aux hommes qu'au bétail ou aux cultures. Ils sont aussi également des moyens pour les chasseurs de débusquer le gibier.

Même s'il existe aujourd'hui une certaine prise de conscience sur ce fléau, les superficies de forêts et de savanes dévastées chaque année par les incendies restent encore très importantes.

Ce potentiel qu'est le karité, a été largement entamé par les sécheresses répétitives et des facteurs anthropiques très défavorables (feux de brousse, surpâturages, défrichements incontrôlés, coupes anarchiques) qui sont à l'origine d'une dégradation prononcée du patrimoine non ligneux burkinabé. Les terres agricoles dans la plupart des cas se confondant avec les terres forestières, l'optimisme affiché sur la progression des superficies cultivées par rapport aux 9 000 000 ha de terres cultivables cache une menace sérieuse sur le couvert forestier. En effet les nouvelles superficies défrichées chaque année aux dépens des forêts naturelles principalement dans le Sud le Sud-Ouest et l'Est du pays. On pourrait conduire à l'année 2020 à une réduction des superficies forestières d'environ 3 000 000 ha (source: DNPB).

On assiste à une surexploitation du karité dû à son importance grandissante sur le marché international. Vu les difficultés de la régénération de cet arbre ceci pourrait engendrer une réduction de la production future.

Problèmes des femmes évoluant dans la filière du karité

Les méthodes traditionnelles d'extraction du beurre de Karité sont exténuantes et requièrent de la part des femmes beaucoup de travail, ainsi que l'utilisation d'importante quantité de bois, de feu et d'eau. Au cours des années 70 on avait développé, au niveau local, des méthodes améliorées d'extraction qui avaient sensiblement augmenté la productivité et le rendement de l'huile de karité. Mais une grande partie du beurre de karité burkinabé est produite toujours de façon traditionnelle par les femmes rurales.

L'importance croissante accordée à cette ressource naturelle a suscité l'intérêt de nouveaux acteurs notamment masculins qui, en développant certaines activités comme les transports, la gestion et la commercialisation des amandes ou la gestion des parcs à karité, modifient les pratiques des femmes productrices dont le contrôle de l'activité se heurte de plus en plus à de nombreuses difficultés.

Les groupements féminins sont conçus comme un processus linéaire, continu qui s'inscrit dans le long terme. Le temps doit être organisé, structuré et répondre à un calendrier plus ou moins rigide de commandes. Or le temps des femmes est un « temps morcelé, éparpillé par les contraintes multiples relevant de l'ordre de la reproduction comme de la production auxquelles les femmes

doivent faire face » (Bisilliat, 1985 : 121). Concilier leurs tâches domestiques et leurs activités dans le groupement peut s'avérer être un problème réel si les femmes n'ont pas d'aide ménagère. Pour les femmes rurales, les contraintes liées aux travaux agricoles peuvent ainsi entraîner une longue absence. Néanmoins, le rôle de « travailleuse » pour les femmes n'est pas toujours associé à une reconnaissance sociale et bien souvent c'est plutôt le rôle de mère ou d'épouse qui leur confère un statut. La participation accrue des femmes au revenu familial peut alors s'avérer une source de tension. Cette participation peut impliquer une charge de travail supplémentaire et un surcroît de responsabilités sans transfert de pouvoir ou de partage des tâches au sein du ménage (Marques-Pereira et Raes, 2003 : 155).

Certains groupements reposent sur des réseaux d'entraide traditionnels et souffrent encore de manque de formation, de matériels modernes de production du beurre de karité, d'autres sont victimes des financements extérieurs captés par l'autorité de certaines femmes. L'exportation du beurre de Karité vers l'occident se développe de plus en plus avec une demande très forte sur le marché du cosmétique mais aussi de l'agroalimentaire (essentiellement pour le chocolat). Là commencent les problèmes, ce marché occidental est un nouveau débouché pour les femmes burkinabés qui en sont ravies, mais le prix auquel leur est acheté le beurre est dérisoire et le plus souvent elles vendent à perte.

II.3 LES CONSEQUENCES SOCIO-ECONOMIQUES ET ECOLOGIQUES DE LA DEGRADATION DU KARITE

Le Burkina dispose d'un capital ligneux et non ligneux de plus en plus restreint. Plusieurs études montrent que la base des ressources naturelles du pays est non seulement limitée, mais elle se dégrade de plus en plus, au fur et à mesure que les conditions climatiques deviennent difficiles et les besoins des populations en majorité pauvres s'accroissent.

Les pertes des surfaces de Karité dues à la désertification ou aux feux de brousse et au défrichement des sols arables engendrent l'appauvrissement des femmes rurales et créent une ruée vers d'autres zones qui seront à leurs tours surexploitées. Ceci pourrait compromettre le développement durable de la filière économique du Karité

L'élimination des karités au niveau des champs réduit la fertilité des sols et appauvrit le paysan et surtout la femme rurale qui ne dépend financièrement que de la vente des amandes de karité. Ceci contribue à l'exode rural et accroît la pauvreté dans les zones périurbaines des villes du pays.

Les multiples avantages que procure le Karité sur le plan socio économique et environnementale, ainsi que les contraintes qui freinent le développement de sa filière économique, nécessitent une valorisation du domaine. Il s'avère nécessaire de définir dès lors des stratégies et des perspectives permettant de lever les barrières au développement de la filière économique du Karité. Ceci permettrait aux femmes de saisir cette opportunité de sortir de la pauvreté.

III/VALORISATION, PERSPECTIVES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE

III.1 LA VALORISATION DE L'ARBRE A KARITE

A l'heure actuelle plus d'une quinzaine d'organismes de développement¹¹ appuient la valorisation du karité au Burkina Faso. Les différents projets s'inscrivent dans la continuité des programmes de développement qui ont centré leurs stratégies sur plusieurs approches¹² (bien-être, pauvreté, efficacité) concernant l'intégration des femmes dans le développement. Ces politiques, inscrites dans la continuité des concepts du développement durable, visent le développement socio-économiques et la protection de l'environnement ; et ont pour fondements la croissance économique : « l'expérience mondiale montre clairement que le fait de donner un plus grand rôle aux femmes contribue à la croissance économique » (Banque Mondiale, 1994). Ainsi l'augmentation de cette production locale devrait générer un développement de genre et préserver par conséquent la ressource naturelle. Autrement dit en favorisant la commercialisation du beurre de karité vers le marché international, les femmes pauvres pourront accroître leurs revenus (rôle productif) et ce, en s'insérant dans des groupements féminins (rôle communautaire). Elles pourront ainsi assurer le bien-être de leurs enfants et de leur famille (rôle reproductif). Enfin l'importance économique de cette ressource naturelle se répercutera alors sur la préservation de l'environnement. Le gouvernement au Burkina Faso veut notamment inciter les burkinabé à utiliser le karité comme substitut alimentaire à l'huile de palme et d'autres huiles importé du Ghana, de la Côte d'ivoire et de la Malaisie. Ceci permettrait de réduire la dépendance sur les produits d'importation et de favoriser la consommation des produits domestiques, et d'accroître la valeur ajoutée du Karité

Le projet karité qui crée des emplois et procure un revenu supplémentaire aux femmes, contribue à la croissance économique du pays. Il devrait aussi favoriser la création de l'emploi dans le secteur de l'artisanat. Puisque les productrices de

¹¹ Pour des informations plus précises sur les différentes actions menées par ces structures dans la filière karité voir Konseiga et Saussey (2005)

¹² Dans ses travaux, Caroline Moser a distingué ces différentes approches (Moser, 1989).

karité veulent diversifier leur produit en fabriquant à partir des feuilles du karité des éventails locaux.

III.2 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE

On assiste à une forte régression des zones de Karité due à la fois à des conditions climatiques difficiles, à l'avancée du désert, et à des effets néfastes de l'Homme sur les ressources naturelles.

Les femmes du karité burkinabé rencontre plusieurs difficultés : L'alphabétisation, le manque de formation et d'accès au réseau commercial international, l'inexistence ou le manque de matériel de production et le manque de qualité du produit, l'intérêt grandissant que les hommes portent sur le Karité sont autant de facteurs qui freinent le développement de genre à travers le Karité. Traditionnellement ces amandes sont pressées par les femmes jusqu'à tout récemment, ce travail harassant 'effectuant à la main ou à l'aide des presses hydrauliques (faites de crics de camions importes) males adaptés à la tâche et souvent défectueuse.

Bien que 70% environ des amandes de karité récoltées chaque année en Afrique soient consommés dans les foyers sous forme du beurre de karité, une proportion significative de la récolte annuelle est actuellement sous-utilisée en raison de problèmes de gestion de la ressource, de contraintes de transport et des faibles retombées pour les producteurs primaires de l'amande de karité tout comme pour les producteurs ruraux du beurre de karité

Le beurre de karité produit actuellement par des méthodes artisanales appropriées aux zones de production rurales, reste fortement variable en termes de qualité. Les problèmes du contrôle de la qualité des produits, peu fiable et inconsistant, limitent considérablement les options de marché des producteurs primaires dans la zone du karité ainsi que la rentabilité de la transformation du karité au niveau du village. Bien que les principaux importateurs industriels des amandes du karité déclarent qu'ils préféreraient, en principe, importer plus du beurre de karité directement des producteurs africains, les problèmes persistants du contrôle de la qualité ont considérablement contraint les avancées vers cet objectif, et ont eu comme conséquence des prix bas et des profits réduits pour les producteurs primaires.

Au delà du choix de la technologie de transformation, la qualité est en avant tout une question de gestion, qui est mieux prise en compte par des programmes

de formation de vulgarisation rurale efficace couvrant le traitement post-récolte, l'extraction et le traitement post-extraction.

Alors que la qualité du produit final (beurre de karité) est en grande partie déterminée par la qualité de la matière première qui, à son tour, dépend fondamentalement du temps et de l'attention investis par le producteur primaire pour améliorer la qualité du produit sur une base soutenable à long terme, les conditions du marché doivent permettre une rémunération juste aux producteurs et aux transformateurs, principalement sur la base de la qualité du produit. La rentabilité de la transformation du karité pour le producteur primaire doit être renforcée et augmentée afin de fournir une incitation économique à l'investissement en temps du producteur pour que ce dernier puisse faire face aux aspects techniques de la production qui déterminent la qualité du produit, renforcer le contrôle de la qualité du produit pendant le traitement et soutenir le système de certification du produit à partir du niveau local (du producteur).

Bien que les produits du karité de qualité supérieure peuvent être commandés à des prix plus élevés à tous les niveaux du marché, il n'y a eu aucun système consistant par lequel la qualité et les autres aspects du produit (tels que l'origine) peuvent être déterminées de façon sûre et crédible au bénéfice des importateurs et des autres utilisateurs industriels. L'incertitude et le manque de transparence le long de la chaîne d'approvisionnement ont eu tendance à perpétuer une structure de marché basée sur la faible qualité du produit et des recettes minimales aux producteurs.

Des mesures de protection de l'environnement et des mesures de protection des femmes contre l'afflux masculin dans la filière du Karité devraient être prises par le renforcement de la sécurité des parcs à Karité contre l'extraction abusive et les feux de brousse, des mesures d'incitation à la protection des ressources naturelles, et à financer l'agriculture des hommes propriétaires des espaces à karité, trouver ainsi des compromis avec eux pour qu'ils permettent aux femmes rurales d'avoir accès aux karités.

La problématique et l'enjeu sont donc actuellement, non seulement d'enrayer le processus de régression des zones de karité, mais aussi de protéger et d'accroître le rendement et d'améliorer la qualité du karité produit par les femmes rurales afin que le karité devienne un moteur de développement de genre au Burkina. Les problèmes du Karité étant essentiellement dus aux conséquences du réchauffement de la terre et d'une surexploitation par l'Homme, il nous semble que toute politique de réhabilitation de cette espèce végétale, si elle veut connaître quelque chance de succès, doit obligatoirement s'attacher à rationaliser cette intervention de l'Homme sur la nature, et donc s'articuler nécessairement autour des actions ou objectifs prioritaires suivants :

- Objectif et action de sauvegarde et de protection par la mise en œuvre effective de lois sanctionnant les feux de brousse et les coupes d'arbres pour éviter l'exploitation abusive du produit afin d'aboutir un développement durable du karité.
- Objectif et action d'information et de sensibilisation des usagers et des bénéficiaires, mais aussi de toute l'opinion publique nationale, sur l'importance et l'intérêt de la conservation de cet arbre; par l'organisation régulière et travers tout le territoire national, de manifestations destinées à valoriser le Karité et ses produits.
- Objectif et action de formation et de lutte contre l'analphabétisme et l'ignorance sachant que l'analphabétisme touche plus de 80% des femmes burkinabés et particulièrement en zone rurales. Ceci permettrait de renforcer la capacité des femmes de produire du beurre de karité de qualité supérieure, avec des temps de productions raccourcis et de valoriser le karité.
- Objectifs de création de centre de recherche nationale pour le Karité en collaboration avec le centre de recherche pour le développement international (CRDI), renforcer la capacité des chercheurs burkinabés dans la mise sur points des presses à karité qui allègent le travail des femmes et permettent d'augmenter la productivité.
- Objectif de sylviculture et d'Aménagement des savanes arborés et des parcs de karité, notamment par l'allocation des moyens nécessaires aux travaux de recherche scientifiques en cours sur les techniques d'amélioration génétiques, et d'accélération de croissance permettant de réduire le délai de maturité de l'arbre qui sera de 5 ou 10 ans au lieu de 25; et par la mise au point de techniques appropriées d'exploitation et de valorisation des produits, surtout la nécessité d'établir une parfaite collaboration entre forestiers et chercheurs universitaires dans la régénération du Karité.
- Objectif et action de pallier au déficit professionnel en gestion, en financement et en commercialisation des produits dont souffrent les femmes qui évoluent dans le milieu du karité pourrait permettre une meilleure gestion et commercialisation du produit aussi bien sur le plan local qu'international.
- La formation technique pour développer les compétences et améliorer le processus et la qualité de la production et être en mesure d'assurer la gestion financière et administrative de l'entreprise féminine du karité. L'information et la formation aux TIC pour assurer la commercialisation de la production par une meilleure connaissance des besoins du marché. Ainsi que l'amélioration des techniques de communication pour la commercialisation des produits sur le marché international et le développement de leurs capacités d'écoute et

d'adaptation pour pouvoir réagir à temps aux changements qui affectent les modes de consommation, et de satisfaire les besoins de la demande extérieure.

- développer une coordination de politiques nationales et régionales afin de produire un karité de meilleure qualité et de promouvoir le développement de genre à travers la filière karité.

C'est dans ce contexte qu'œuvre l'Etat et les partenaires de développement pour assister et encadrer les groupements féminins de fabrication de beurre de karité afin de réduire la pauvreté féminine tout en sauvegardant l'environnement de façon durable. Ainsi Le gouvernement, et les ONG adoptent plusieurs stratégies d'interventions pour la réalisation de leur programme.

III.3 STRATEGIES D'INTERVENTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ECONOMIQUE DU KARITE

Plusieurs acteurs interviennent dans LA filière économique du karité :

- Le ramassage: une activité des femmes et des enfants (plusieurs milliers).
- Les collecteurs: Ils sont, soit des indépendants, soit des agents de commerçants
- Transformateurs, la transformation artisanale, semi-industrielle et industrielle : Selon le produit fini obtenu, on peut regrouper les transformateurs traditionnels et artisanaux qui produisent du beurre et/ou du savon avec le beurre, et les transformateurs semi-industriels et industriels qui utilisent le beurre comme matière première dans le cosmétique, l'alimentaire, la pharmacologie, ou tout simplement qui traitent le beurre brut en vue de l'exporter
- Les exportateurs: ils regroupent de revendeurs, commerçants, et courtiers dont les activités ne sont spécialisées sur les produits du karité

L'Etat, les ONG, les partenaires de développement et les groupements féminins jouent un important rôle dans le développement de la filière économique du Karité.

L'Etat et les partenaires de développement

C'est dans une perspective de développement de la filière économique du Karité que le gouvernement burkinabé a dressé des plans d'action pour le développement de genre, la lutte contre la pauvreté des femmes en milieu rural, et la protection de l'environnement. L'E finance le Projet National Karité (PNK) abrité par la primature et d'autre projets à composante karité.

Ces projet ont pour finalité d'encadrer, de former les femmes, de les amener à produire un Karité à qualité supérieure, de les protéger contre les hommes propriétaires des champs qui s'intéressent de plus en plus au Karité. Ces projets ont aussi un important volet de sensibilisation pour la protection de l'environnement afin de promouvoir le développement durable à travers les ressources naturelles. L'Etat Burkinabé à travers la direction des eaux et forêts en collaboration avec la FAO protège l'écosystème des parcs à Karité. L'Etat accorde une priorité aux politiques de coordination et d'intégrations régionales et internationales de protection de l'environnement et de développement de genre. Il participe ainsi à la réalisation des objectifs du projet régional ProKarité permettant d'accroître la qualité et la capacité de production des Karités dans la sous région.

Le Projet d'appui technique à filière karité ou Projet ProKarité, pour l'amélioration de la qualité du produit et de l'accès au marché du beurre de karité provenant de l'Afrique subsaharienne a été lancée par le Fonds commun pour les produits de base (CFC), une institution financière intergouvernementale existant dans le cadre des Nations Unies, en tant que moyen pour améliorer les niveaux de développement socioéconomique et de vie des producteurs primaires de l'amande et du beurre de karité en Afrique. Avec l'appui additionnel du gouvernement néerlandais et l'appui technique du Groupe intergouvernemental sur les oléagineux, les huiles et les graisses de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Projet ProKarité est actuellement mis en œuvre par le Centre mondiale de l'agroforesterie (ICRAF).

A partir de la zone pilote du projet : Sénégal, Mali, Burkina Faso et Niger, ProKarité fournira une plateforme à partir de laquelle l'ICRAF engagera la participation et la collaboration des institutions et des individus de la zone africaine du karité, comprenant 16 pays allant du Sénégal à l'Ethiopie en passant par l'Ouganda.

Un premier objectif du Projet ProKarité est d'établir un consensus régional et international sur les questions de la qualité des produits du karité, avec référence à la fois à l'amande et au beurre de karité, comme base pour améliorer la traçabilité le long de la chaîne d'approvisionnement. A cet égard, le projet a noué un dialogue avec les acheteurs industriels des amandes du karité les plus importants et travaille à consolider les partenariats techniques d'intérêt mutuel pour l'industrie et les producteurs, afin de développer et élaborer des paramètres, catégories et normes communs de qualité du produit pour l'amande et le beurre de karité, en étroite collaboration avec les institutions parties prenantes régionales et l'industrie internationale. Sur la

base de la recherche appliquée aux méthodes de transformation post-récolte qui déterminent la qualité du produit, le projet développe des programmes de formation des femmes pour augmenter la valeur ajoutée des produits par une plus grande qualité des produits, des techniques de traitement améliorées, l'utilisation et l'entretien d'équipements de traitement améliorés et les "meilleures pratiques" de production du beurre de karité, de la récolte au conditionnement. D'autres programmes de formation, qui seront organisés en partenariat avec les institutions nationales et les organisations à base communautaire, renforceront les capacités productives et professionnelles ainsi que les compétences techniques et de gestion des producteurs ruraux et des associations de commercialisation des producteurs ruraux. Pour servir les producteurs primaires et les transformateurs ruraux de l'amande et du beurre de karité dans la zone de karité africaine, le projet travaille à établir un réseau régional des praticiens, des producteurs et groupes de producteurs, pour soutenir les organisations. Le projet doit parvenir à un consensus régional sur les principales questions techniques de la qualité des produits du karité, et établir une base sur laquelle un système de certification régional des produits peut être établi. Il vise à internaliser les exigences des utilisateurs industriels des produits du karité, et à réaliser des actions efficaces et concertées prises au niveau régional au profit des pays producteurs et de la filière du karité dans son ensemble. Le projet doit résoudre les problèmes, les préoccupations et les contraintes techniques communs des pays producteurs de karité. Des paramètres et des techniques d'analyse, des catégories et des normes de produits communs ont été définis et adoptés à l'appui du système régional de certification des produits à établir par le biais du projet.

Femmes, les partenaires de développement et karité au Burkina

L'arbre à karité est à la base d'une activité gérée individuellement par les femmes, héritières d'un savoir-faire traditionnel, qui en extraient du beurre pour répondre à des besoins domestiques alimentaires et monétaires. Sous l'effet des politiques nationales et internationales de développement, les femmes sont encouragées à se structurer en groupements dans le but de professionnaliser les productrices par l'apprentissage de nouveaux procédés, la qualification du produit, la formation en gestion et *marketing*. Cette professionnalisation doit ainsi leur permettre d'accéder au marché international.

Ces groupements constituent des reconfigurations sociales spécifiques et complexes au sein desquels les productrices s'engagent dans le but d'acquérir une reconnaissance individuelle, collective et professionnelle. Néanmoins la collectivisation de la production du beurre de karité fait naître des stratégies individuelles dont les répercussions sur le groupement peuvent se traduire par l'émergence de femmes que l'on peut qualifier de *leader* et de « *courtière du développement* » (Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000).

Le Burkina est actuellement à son 27^{ème} projet féminin de développement de la filière Karité bénéficiant d'un financement de la Banque mondiale dans une perspective de promotion et de développement de genre bouté par le secteur privé, considéré comme moteur de la croissance. Pour la banque mondiale l'accent doit être mis sur l'essor du secteur privé comme meilleur moyen de créer des emplois, d'accroître les revenus et de réduire la pauvreté. La Banque Mondiale a donné son appui financier au plan de mise en route au plan de mise en route d'une usine de production de la confiture à base de pulpe de karité nommé **KARIDELICE**. Ce projet vise à promouvoir la production et la commercialisation de nouveaux produits alimentaire à base du fruit du karité biologique, il s'agit de valoriser les produits biologiques locaux à base de Karité pour bouter la pauvreté hors des champs des femmes rurales. En effet les femmes de KARIDELICE, elles exploitent déjà les propriétés de la matière grasse extraite de l'amande, le beurre de Karité que l'on trouve à la base de plusieurs produits cosmétiques vendus à travers le monde. La production de confiture à base de pulpe de Karité biologique apporte une valeur ajoutée à la valorisation du fruit et réduit le dysfonctionnement que connaît la filière du Karité

CONCLUSION

L'objectif de l'étude est d'apporter une contribution à la réduction de la pauvreté des femmes en milieu rural par le biais des PFNL. Cette étude est sous-tendue par les hypothèses fondamentales selon lesquelles la gestion des PFNL par les femmes formées en matière de gestion et de commercialisation développe la filière économique des PFNL et améliore le niveau de vie des femmes rurales. La conscientisation des femmes de l'importance des PFNL permet ainsi une exploitation rationnelle des ressources naturelles et de protéger l'environnement.

Les principaux résultats issus de l'analyse montrent qu'une meilleure gestion et un développement de la filière économique de l'Arganier marocain et le Karité burkinabé permet d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales et de contribuer à la réalisation des OMD. L'Arganier et le Karité constituent d'importantes sources de revenus pour les femmes en milieu rural. Les branches d'activité de l'arganier et du Karité sont ainsi devenues une opportunité de développement particulièrement en faveur des femmes rurales. En effet, ils constituent de véritables potentiels de développement socio-économique en faveur des femmes. De ce fait, ils les incitent à protéger l'environnement car elles sont conscientes que la pérennité de leur activité dépend des ressources naturelles. Mais il existe un risque réel de voir les femmes rater cette opportunité à cause des multiples contraintes qui freinent le développement de ces deux filières économiques notamment la pauvreté et le manque de moyens de production adaptés à la démarche de qualité exigée par le marché international. Entre autres, l'exploitation abusive des ressources naturelles et les conditions climatiques difficiles engendrent des dysfonctionnements des écosystèmes de l'arganier et du karité. Cela conduit également à la régression de couvertures végétales, pouvant engendrer la désertification et la disparition de ces deux PFNL à long terme.

Ces perturbations qui affectent les ressources biologiques se traduisent par la détérioration du niveau de vie des populations l'abandon des terres et l'exode rural ou l'émigration. Même les progrès rendus actuellement possibles par les nouvelles techniques et les nouvelles politiques en matière d'environnement sont réduits à néant par l'accélération de l'accroissement démographique et le développement agricole. Les zones de ces deux PFNL sont ainsi menacées de disparition et on assiste à un important recul des espaces de l'arganeraie au Maroc et de la savane ainsi que des parcs à karité au Burkina Faso dû à leurs surexploitations par divers usagers et aux changements climatiques. De ce fait, les projets de développement aident les femmes à sortir de leur situation de pauvreté en définissant les démarches à suivre et les actions à réaliser et en accordant des financements pour la valorisation de cette production locale stratégique car les filières de l'arganier et du Karité ont connu une croissance

remarquable et la demande extérieure devient de plus en plus importante. Les politiques de développement nationales au Maroc et du Burkina Faso accordent un niveau très élevé de priorité aux objectifs de développement de genre, d'autosuffisance alimentaire et de lutte contre la désertification.

Enfin, le gros problème que vive les femmes et qui préoccupe les organisations gouvernementales, non gouvernementales et les bailleurs de fonds est l'afflux des hommes propriétaires des terres où poussent le Karité et l'Arganier. Les hommes sont conscients de la rentabilité du secteur des PFNL et privent ainsi les femmes des fruits de leurs arbres. L'importance croissante accordée à cette ressource naturelle a suscité l'intérêt de nouveaux acteurs notamment masculins qui, en développant certaines activités comme les transports, la gestion et la commercialisation des amandes ou la gestion des zones d'arganeraie et des parcs à karité, modifient les pratiques des femmes productrices dont le contrôle de l'activité se heurte de plus en plus à de nombreuses difficultés. Dans ces conditions comment peut-on promouvoir le développement du de genre à travers l'exploitation de ces deux PFNL?

RECOMMANDATIONS

L'analyse des sexospécificités de toutes sortes de politiques et programmes est essentielle au succès de la lutte contre la pauvreté. Pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable, il faut que les hommes et les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à la formulation des politiques et des stratégies macro-économiques et sociales. L'élimination de la pauvreté ne peut se faire sur la seule base de programmes de dépaupérisation mais exige une participation démocratique et doit passer par une modification des structures économiques afin de garantir à toutes les femmes l'égalité des chances et l'accès aux ressources et aux services publics.

Pour que les politiques et les mesures spécifiques visant à promouvoir et à renforcer l'égalité entre les sexes et à améliorer la condition de la femme puissent aboutir, il faut que les politiques générales concernant tous les secteurs de la société soient conçues dans une perspective égalitaire et que des mesures concrètes bénéficiant d'un soutien institutionnel et financier suffisant soient appliquées à tous les niveaux. Dans les pays en développement, en particulier au Maghreb et au Sahel, il conviendrait d'accroître la capacité de production des femmes en leur donnant accès au capital, aux ressources, au crédit, à la terre, à la technologie, à l'information, à l'assistance technique et à la formation afin qu'elles puissent gagner plus d'argent et améliorer la nutrition, l'éducation, les soins de santé et leur propre condition au sein de la famille. Il est essentiel de libérer le potentiel productif des femmes si l'on veut briser le cercle vicieux de la

pauvreté et faire bénéficier pleinement les femmes du développement et des fruits de leur travail.

Les femmes participent à la vie économique et à la lutte contre la pauvreté par leurs activités domestiques, communautaires et professionnelles rémunérées et non rémunérées. Leur autonomie économique est une condition essentielle à l'élimination de la pauvreté. Un développement durable et une croissance économique à la fois soutenue et durable ne seront possibles que si l'on améliore la situation économique, sociale, politique, juridique et culturelle des femmes.

Une meilleure gestion et un développement de la filière des produits forestiers non ligneux (arganeraie au Maroc et le Karité au Burkina) peuvent contribuer à la réalisation des OMD et à l'amélioration des conditions de vie de la femme en zone rurale. Ceci nécessite un encadrement des femmes et leur implication réelle dans l'économie de la région d'arganeraie. Ainsi, il est indispensable de :

- impliquer les femmes, les responsabiliser et les former davantage dans la gestion des PFNL et la production de produits de qualités ;
- sensibiliser les femmes et promouvoir la protection de l'environnement en décourageant l'exploitation abusive des PFNL et contribuer à rendre leur utilisation plus rationnelle ;
- contribuer à l'accroissement des revenus des femmes en zone rurale en aidant au renforçant de leur capacité afin qu'elles puissent intégrer les réseaux commerciaux régionaux et internationaux ;
- sensibiliser les hommes agriculteurs et nomades à protéger l'environnement, et les inciter à mieux comprendre et intégrer la complémentarité entre l'agriculture et les PFNL.

En effet, pour avoir sa place sur le marché mondial, il est nécessaire que les femmes rurales mettent en œuvre une action d'organisation et de mise en réseau ainsi que des actions visant la mise à niveau infrastructurelle (acquisition de matériel de production, maîtrise des TIC, démarche qualité), professionnelle (formation, amélioration du savoir faire traditionnel, être à l'écoute du client au niveau du marché international) et social permettant aux femmes de promouvoir leur statut social. Cette situation nécessite la mise en place de programmes spécifiques pour répondre aux besoins pratiques et stratégiques des femmes, et pour valoriser leurs compétences et les habiliter à contribuer pleinement au développement économique, social et culturel de la communauté.

On assiste à une multitude d'acteurs qui œuvrent à la sauvegarde de ces deux PFNL, mais la multiplicité des acteurs et intervenants qui prévalent à présent dans ces zones, est caractérisée par la dispersion des actions avec différentes visions sectorielles. Les stratégies mises en place par les ONG nationales et

internationales et par le HCEFLD ne pourraient permettre d'assurer la conservation, la gestion durable des ressources naturelles et le développement humain dans ces deux régions qu'à condition qu'il ait une convergence des politiques et surtout une prise en compte des femmes rurales à tous les niveaux de prise de décision. Par ailleurs, il est nécessaire que l'Etat, les partenaires au développement et les femmes rurales travaillent ensemble pour rationaliser et optimiser les profits des PFNL afin d'éviter leur disparition qui serait une catastrophe écologique, économique et sociale.

Les exemples de l'Arganier marocain et le karité burkinabé démontrent que les PFNL représentent une opportunité réelle pour les pays à faible couverture forestière de réduire la pauvreté et la faim en milieu rural tout en protégeant l'environnement et en luttant contre l'exode rural ou l'émigration.

La Mauritanie pourrait s'inspirer de ces exemples pour capitaliser ces ressources végétales non ligneuses, en particulier la Gomme arabique comme moyen supplémentaires d'atteindre les OMD et de promouvoir le développement en milieu rural.

BIBLIOGRAPHIE

Atelier international sur le traitement, la valorisation et le commerce du Karité en Afrique : Dakar 2002)

Banque Mondiale (2001) Rapport sur les politiques de développement intitulé genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation territoriales (pays, région, etc :)

BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.P. et OLIVIER DE SARDAN, J.P. (2000). Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets, Karthala, Paris

BISILLIAT, J. (1985). « La participation des femmes aux coopératives mixtes : temps et idéologie » dans : Genre et économie : un premier éclairage, BISILLIAT, J. et VERSCHUUR, C., Cahiers genre et développement, L'Harmattan, Paris, n°2, 2001, pp. 121-124

FOLD, N. (2000). « A matter of good taste ? Quality and the construction of standards for chocolate in the European Union » dans : Cahiers d'Economies et de Sociologie Rurales, n° 55/56, pp. 92-110 AO, vol. 55, n° 219, pp 46-52

Godoy, R., and K. S. Bawa. 1993. The economic value and sustainable harvest of plants and animals from the tropical forests: assumptions, hypotheses and methods. Economic Botany 47:215-219.

Homma, A, K.O., 1992. The Dynamics of Extraction in Amazonia: A Historical Perspective. Advances in Economic Botany 9: 23-32.

Krugman, P. (1994). « The Myth of Asia's Miracle », Foreign Affairs, vol. 73, n° 6, p. 62-78.

Lenoir, R., (1974), un français sur dix, éditions le Seuil, Paris

Lovett, P.N., Yidana, J.A. et Masters, E.T. 2005. Tangible benefits encourage sustainable agroforestry parklands: management of the shea tree, Vitellaria paradoxa, in sub

MARQUES-PEREIRA, B. et RAES, F. (2003). « Genre, femmes et développement » dans : Repenser le développement et la coopération, NAHAVANDI F. (dir.), Karthala, Paris, pp. 141-159

MASTERS, E.T., YIDANA, J. A. et LOVETT, P. N. (2004). « Rendre la gestion plus rationnelle grâce au commerce : les produits du karité en Afrique » dans : Revue internationale des forêts et des industries forestières,

Michel Maric, " Egalité et équité : l'enjeu de la liberté. Amartya Sen face à John Rawls et à l'économie normative ", Revue française d'économie, vol. XI, n° 3, 1996, pp. 95-125

Mossé, E., (1985) Les riches et les pauvres éditions le Seuil, Paris.
OLIVIER DE SARDAN, J.P. (1995). Anthropologie et développement, Karthala, Paris

Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, édition 2000, courtiers en développement.les villages africaines en quête de projet(en collaboration avec paris avec), Paris Khartala)

Peters, C.M., 1996. Observations on the Sustainable Exploitation of Non-Tropical Forest Products. In M. Ruiz Pérez and J.E.M. Arnold (eds.), Current Issues in Non-Timber Forest Products Research. Center for International Forestry Research, Bogor. Pp. 19-39.

poor are women: conceptual, methodological and empirical issues in the analysis of gender and poverty World Bank 2005")

poor are women: conceptual, methodological and empirical issues in the analysis of gender and poverty world bank 2005

Publication du CIRAD 2006 sur les fertilités du sol au Mali, et au Burkina, Le karité stocke du carbone

RANTRUA, S. (2004). « Un marché, une concentration d'acteur » dans : Marchés Tropicaux, 9 avril, pp 792-794

Rapport de la Banque Mondiale Publié en 2001 sur les politiques de développement intitulé genre et développement économique : vers l'égalité des sexes dans les droits, les ressources et la participation.

Robbins, S. and W. Matthews, 1974. Minor Forest Products - Their Total Value Is of a Major Order. Unasylva 106, Vol. 26: 7-17.

Ros-Tonen, M., W. Dijkman and E. Lammerts van Bueren, 1995. Commercial and Sustainable Extraction of Non-timber Forest Products. The Tropenbos Foundation, Wageningen.

Rotillon, G., conformité aux perspectives environnementales et son contrôle, revue d'économie politiques, vol.109, 1999,P.1-34

Ruiz Pérez, M., Ndoye, O., Eyebe, A. & Lema, D. 1999. Women and the forest trade: a gender analysis of non-timber forest products markets in the Humid Forest Zone of Cameroon.

Ruiz-Pérez, 1995. A Conceptual Framework for CIFOR's Research on Non-Wood Forest Products. Working Paper No. 5. Center for International Forestry Research, Bogor.

Sayer, J.A. and R.N. Byron, 1996. Technological Advance and the Conservation of Forest Resources. Paper presented at the Indonesian Timber and Forestry Conference '96, March 25-26 1996 in Jakarta

Secrétan, P., (1959), « Sens et non Sens de la pauvreté, Repris in Problèmes économiques N° 2326, Août 1994.

Social indicators and social reporting, Traditions and current options of comparative social statistics ", note pour l'OCDE, 1995 Cf. la définition du Rapport Brundtland

VUILLET, J. F. (1911). Le karité et ses produits, Larose, Paris

Tableau récapitulatif des progrès dans la réalisation des OMD par les pays

Objectifs	Algérie	Egypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Soudan	Tunisie
1. Extrême pauvreté							
Réduire de moitié l'extrême pauvreté (Définition internationale)	Pauvreté très faible	Pauvreté très faible	Pauvreté très faible	Pauvreté très faible	Pauvreté élevée	Pauvreté élevée	Pauvreté très faible
Réduire de moitié la pauvreté (Définition nationale)	Pauvreté modérée	Pauvreté modérée	Pauvreté faible	Pauvreté modérée			Pauvreté très faible
Diminuer de moitié la population qui souffre de la faim	Malnutrition faible	Malnutrition faible	Malnutrition faible	Malnutrition faible	Malnutrition élevée	Malnutrition élevée	Malnutrition faible
2. Education							
Accès universel au primaire (Indicateur : Taux net de scolarisation dans le primaire %)	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	Scolarisation élevée	Scolarisation modérée	Scolarisation faible	Scolarisation élevée
3. Egalité des sexes							
Parité au primaire	parité	parité	Parité	parité	Parité	Proche de la parité	Parité
Parité au secondaire	Parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Proche de la parité	Parité
Parité au supérieur	Parité	Proche de la parité	Parité	Proche de la parité	Eloigné de la parité	Proche de la parité	Parité
Proportion de Femmes Salariées dans le secteur non agricole	Participation très faible	Participation faible	Participation modérée	Participation faible	Participation modérée	Participation très faible	Participation faible
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	Représentation très faible	Représentation très faible	Représentation très faible	Représentation très faible	Représentation faible	Représentation faible	Représentation moyenne
4. Mortalité infantile							
Taux de mortalité infantile (enfants de moins d'un an)	Mortalité modérée	Mortalité modérée	Mortalité faible	Mortalité élevée	Mortalité très élevée	Mortalité très élevée	Mortalité modérée

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Mortalité modérée	Mortalité modérée	Mortalité modérée	Mortalité élevée	Mortalité très élevée	Mortalité très élevée	Mortalité modérée
Proportion d'Enfants d'un an Vaccinés contre la Rougeole	Couverture élevée	Couverture élevée	Couverture élevée	Couverture élevée	Couverture modérée	Couverture modérée	Couverture élevée
5. Santé maternelle							
Réduire de trois-quarts le taux de mortalité maternelle	Mortalité élevée	Mortalité élevée	Mortalité modérée	Mortalité très élevée	Mortalité très élevée	Mortalité très élevée	Mortalité faible
Accouchements assistés par du personnel qualifié	Accès élevé	Accès modéré	Accès élevé	Accès modéré	Accès faible	Accès faible	Accès élevé
6. VIH/Sida et autres maladies							
Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle	Prévalence faible						
Stopper la propagation du paludisme et commencer à inverser la tendance actuelle	Prévalence et incidence faibles	Prévalence et incidence élevées	Prévalence et incidence élevées	Prévalence et incidence faibles			
Stopper la propagation de la tuberculose et commencer à inverser la tendance actuelle	Faible incidence	Faible incidence	Faible incidence	Incidence moyenne	Mortalité très élevée	Mortalité très élevée	Faible incidence
7. Environnement durable							
Proportion de zones forestières	Couverture très faible						
Accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	Couverture élevée	Couverture élevée	Couverture très élevée	Couverture élevée	Couverture modérée	Couverture modérée	Couverture élevée

Population urbaine utilisant des installations sanitaires améliorées	Couverture très élevée	Couverture très élevée	Couverture élevée	Couverture faible	Couverture très élevée	Couverture faible	Couverture très élevée
8. Partenariat mondial							
Chômage des jeunes	Chômage très élevé	Chômage très élevé	Chômage très élevé	Chômage très élevé	Chômage très élevé	Chômage très élevé	Chômage très élevé
Utilisateurs d'Internet	Faible accès	Très faible accès	Très faible accès	Très faible accès	Très faible accès	Très faible accès	Faible accès

Sources : Elaboration SRO-NA

Graphiques illustrant l'importance économique de l'arganier de Tioutia





